



COMPÉTENCES EN PRÉVENTION:

Contribuer à la prévention des risques
professionnels dans l'entreprise

**PARTICIPER À LA MAÎTRISE DES
RISQUES PROFESSIONNELS PAR
DES ACTIONS DE PRÉVENTION**

COMPETENCES ATTENDUES

- Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement;
- transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée;
- proposer, si possible, des pistes d'amélioration.

SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

DES ACTIONS EN PHASE AVEC LA RÉGLEMENTATION

ACTIONS DE PRÉVENTION

MOYENS DE PROTECTION

SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

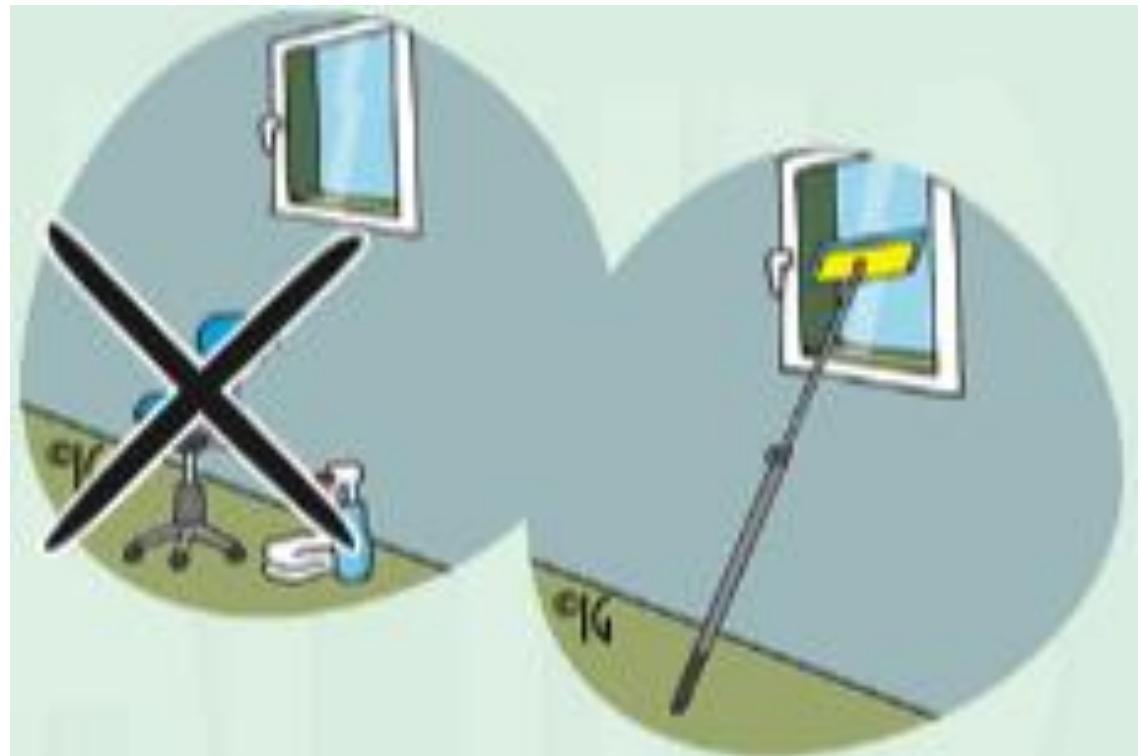
DES ACTIONS EN PHASE AVEC LA RÉGLEMENTATION

SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

DES ACTIONS EN PHASE AVEC LA RÉGLEMENTATION

L'employeur met en œuvre les mesures prévues à l'article L.4121-1 du Code du travail sur le fondement des principes généraux de prévention suivants :

1 - Eviter les risques;



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

DES ACTIONS EN PHASE AVEC LA RÉGLEMENTATION

L'employeur met en œuvre les mesures prévues à l'article L.4121-1 du Code du travail sur le fondement des principes généraux de prévention suivants :

- 2 - Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;**

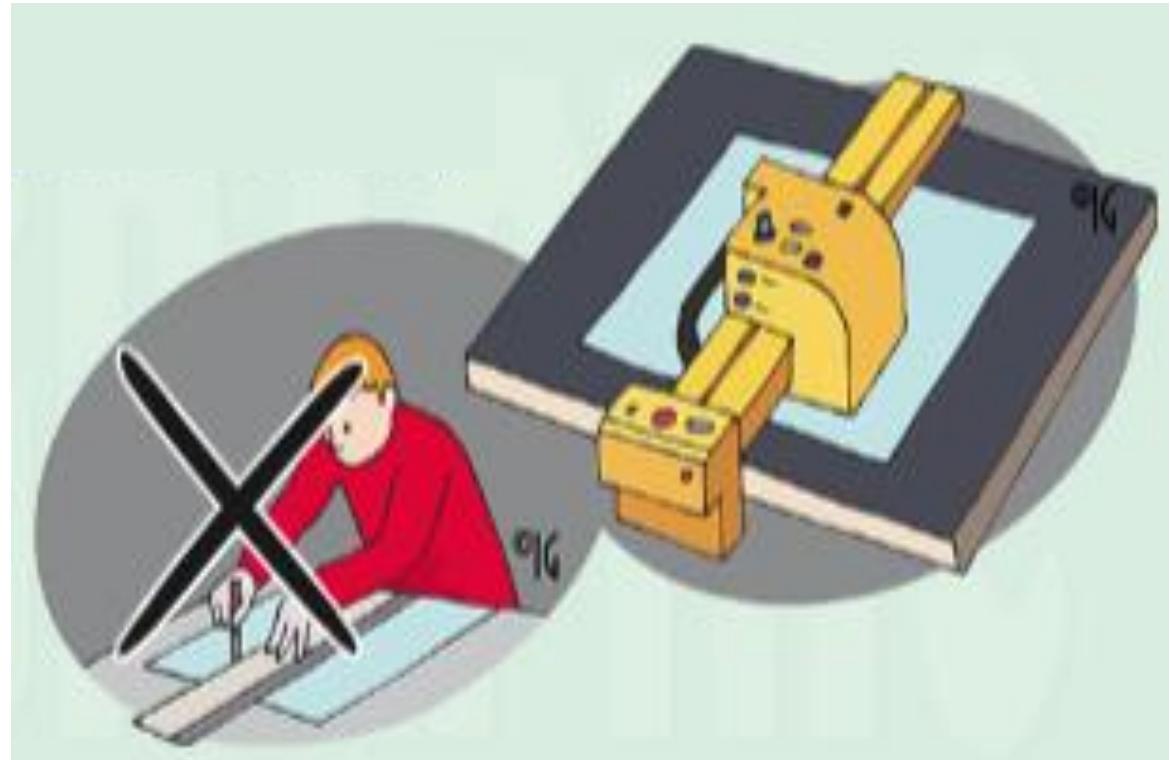


SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

DES ACTIONS EN PHASE AVEC LA RÉGLEMENTATION

L'employeur met en œuvre les mesures prévues à l'article L.4121-1 du Code du travail sur le fondement des principes généraux de prévention suivants :

3 - Combattre les risques à la source ;



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

DES ACTIONS EN PHASE AVEC LA RÉGLEMENTATION

L'employeur met en œuvre les mesures prévues à l'article L.4121-1 du Code du travail sur le fondement des principes généraux de prévention suivants :

4 - Adapter le travail à l'homme;



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

DES ACTIONS EN PHASE AVEC LA RÉGLEMENTATION

L'employeur met en œuvre les mesures prévues à l'article L.4121-1 du Code du travail sur le fondement des principes généraux de prévention suivants :

- 5 - Tenir compte de l' état d' évolution de la technique;**



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

DES ACTIONS EN PHASE AVEC LA RÉGLEMENTATION

L'employeur met en œuvre les mesures prévues à l'article L.4121-1 du Code du travail sur le fondement des principes généraux de prévention suivants :

- 6 - Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;**



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

DES ACTIONS EN PHASE AVEC LA RÉGLEMENTATION

L'employeur met en œuvre les mesures prévues à l'article L.4121-1 du Code du travail sur le fondement des principes généraux de prévention suivants :

- 7 - Planifier la prévention ;

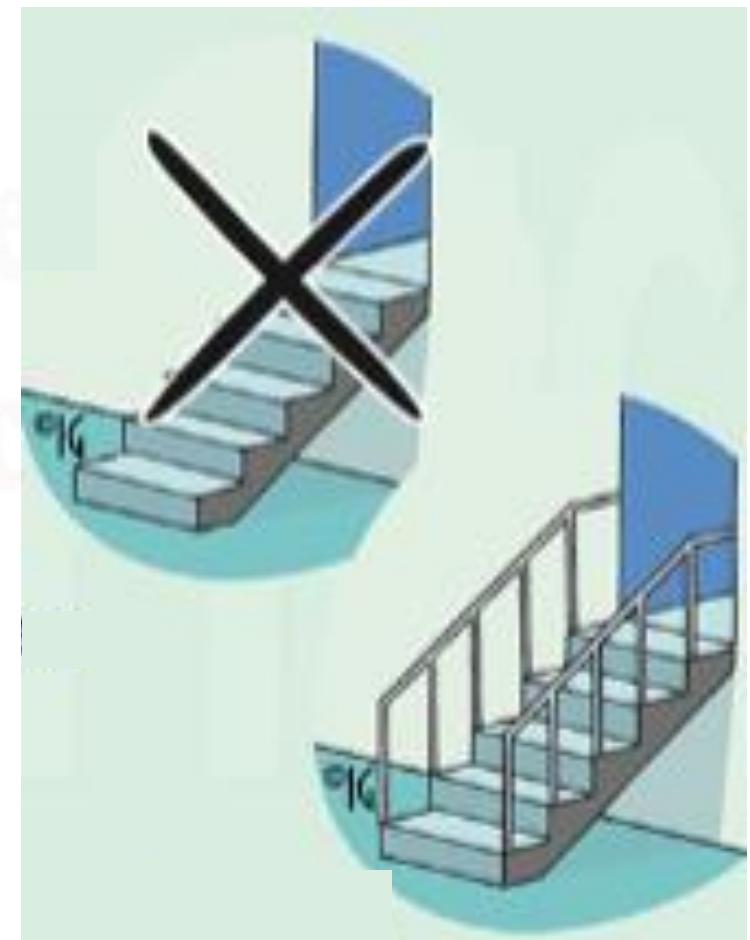


SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

DES ACTIONS EN PHASE AVEC LA RÉGLEMENTATION

L'employeur met en œuvre les mesures prévues à l'article L.4121-1 du Code du travail sur le fondement des principes généraux de prévention suivants :

- 8 - Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle**

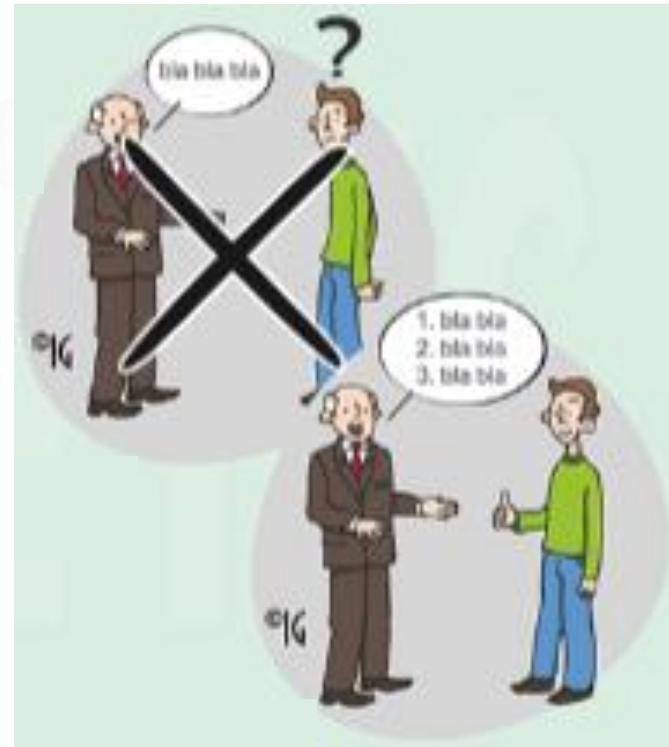


SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

DES ACTIONS EN PHASE AVEC LA RÉGLEMENTATION

L'employeur met en œuvre les mesures prévues à l'article L.4121-1 du Code du travail sur le fondement des principes généraux de prévention suivants :

9 - Donner les instructions appropriées aux travailleurs



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

ACTIONS DE PRÉVENTION

SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

ACTIONS DE PRÉVENTION

Dans une situation de travail dangereuse, la solution à privilégier est la suppression du danger.

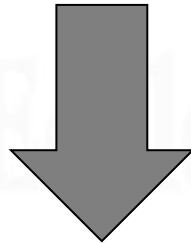


En cas d'impossibilité, il faut réduire le risque.

SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

ACTIONS DE PRÉVENTION

Si le danger ne peut être supprimé, le SST propose des actions de prévention qui contribuent à réduire le risque.



Mesures de prévention

Les mesures de prévention vont permettre d'agir sur la probabilité de survenance d'un dommage potentiel.

SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

ACTIONS DE PRÉVENTION

Définitions

RISQUES : 2 critères

FRÉQUENCE

l'accident survient +/- souvent



GRAVITÉ

les conséquences sont +/- graves



LA PRÉVENTION



SUPPRIMER
LE DANGER



RÉDUIRE
LE RISQUE

LA PROTECTION



PROTECTION
INDIVIDUELLE

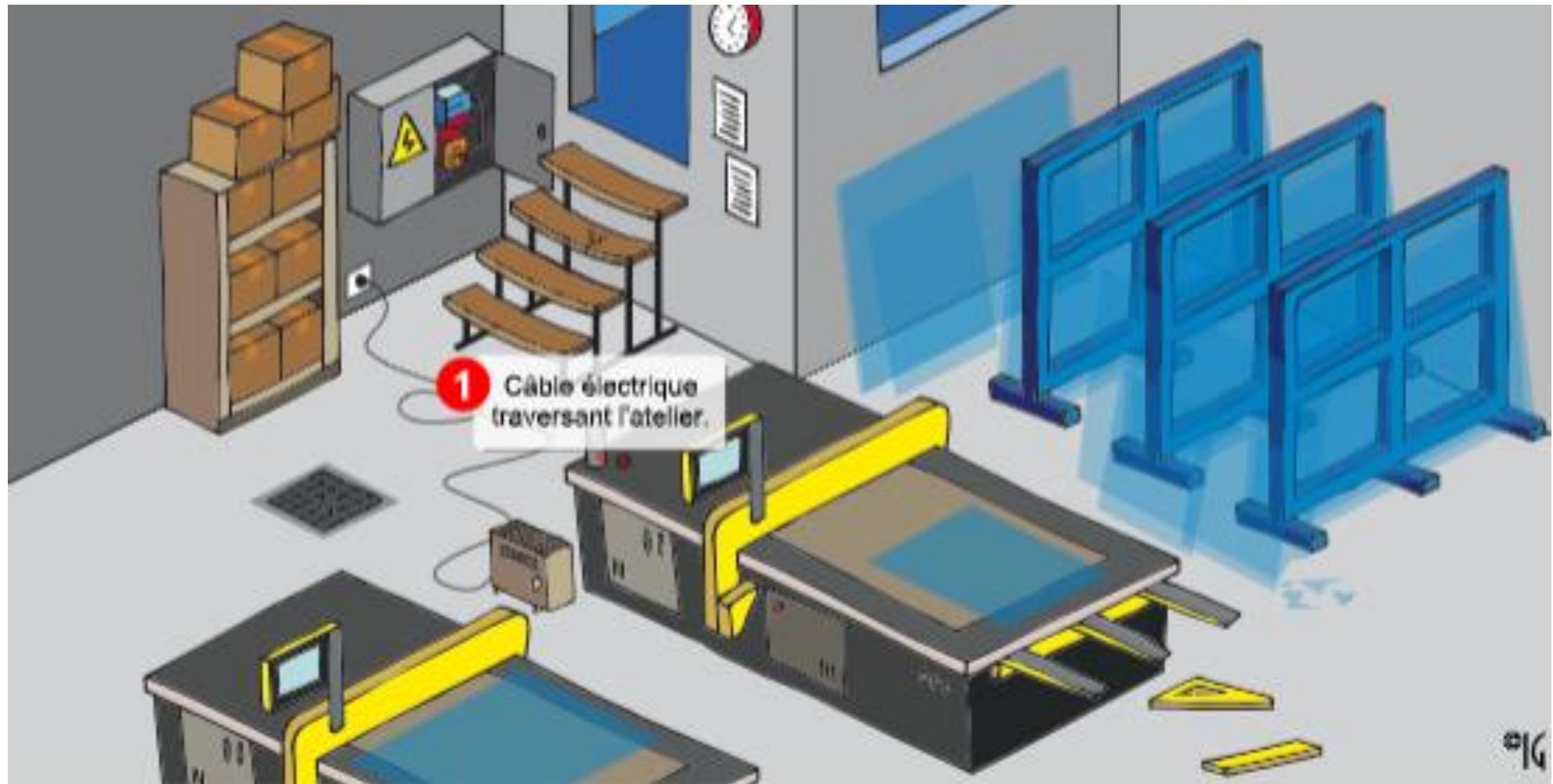


PROTECTION
COLLECTIVE

SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

ACTIONS DE PRÉVENTION

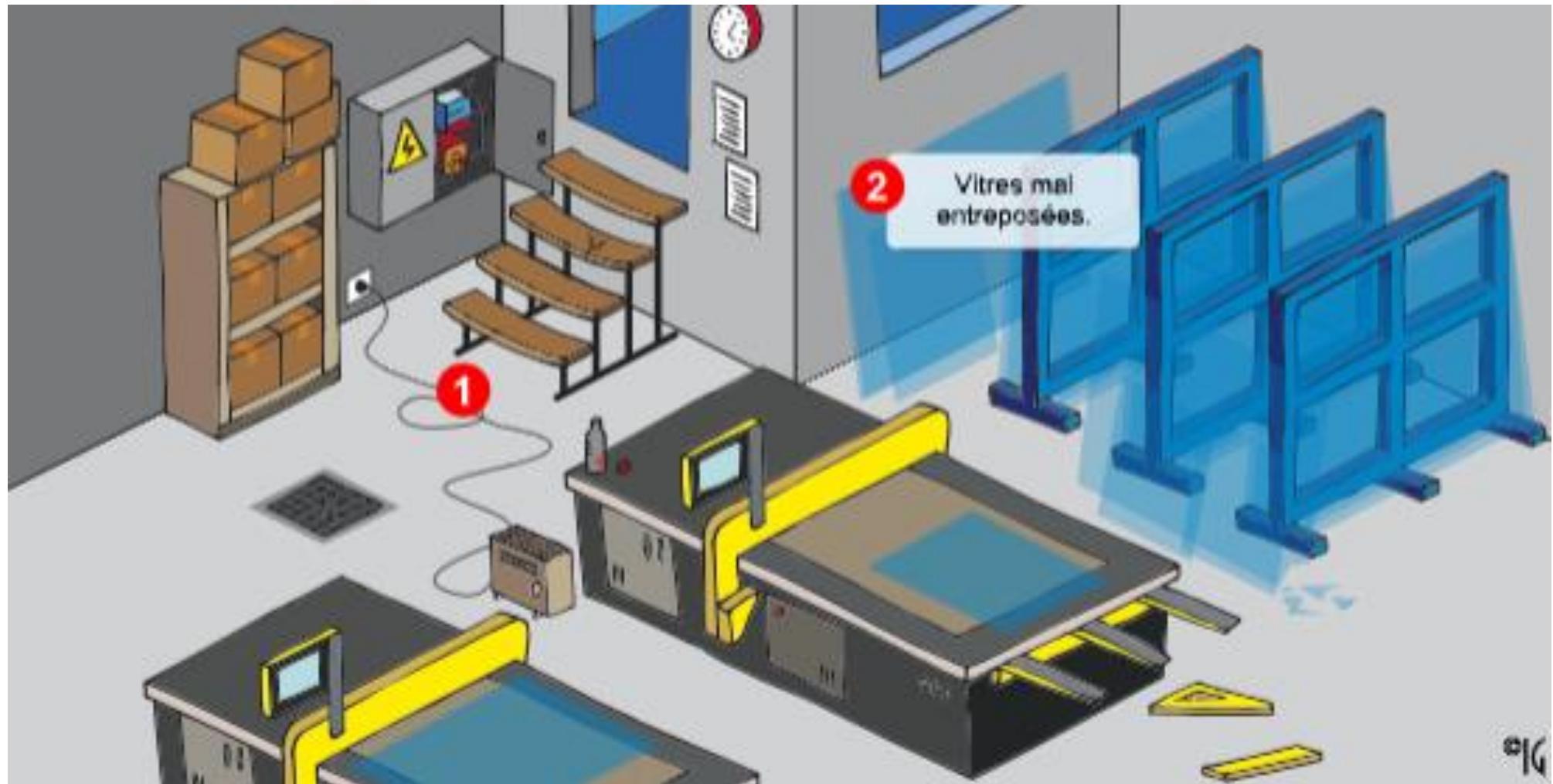
Exemple : l'atelier de découpe de verre



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

ACTIONS DE PRÉVENTION

Exemple : l'atelier de découpe de verre



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

ACTIONS DE PRÉVENTION

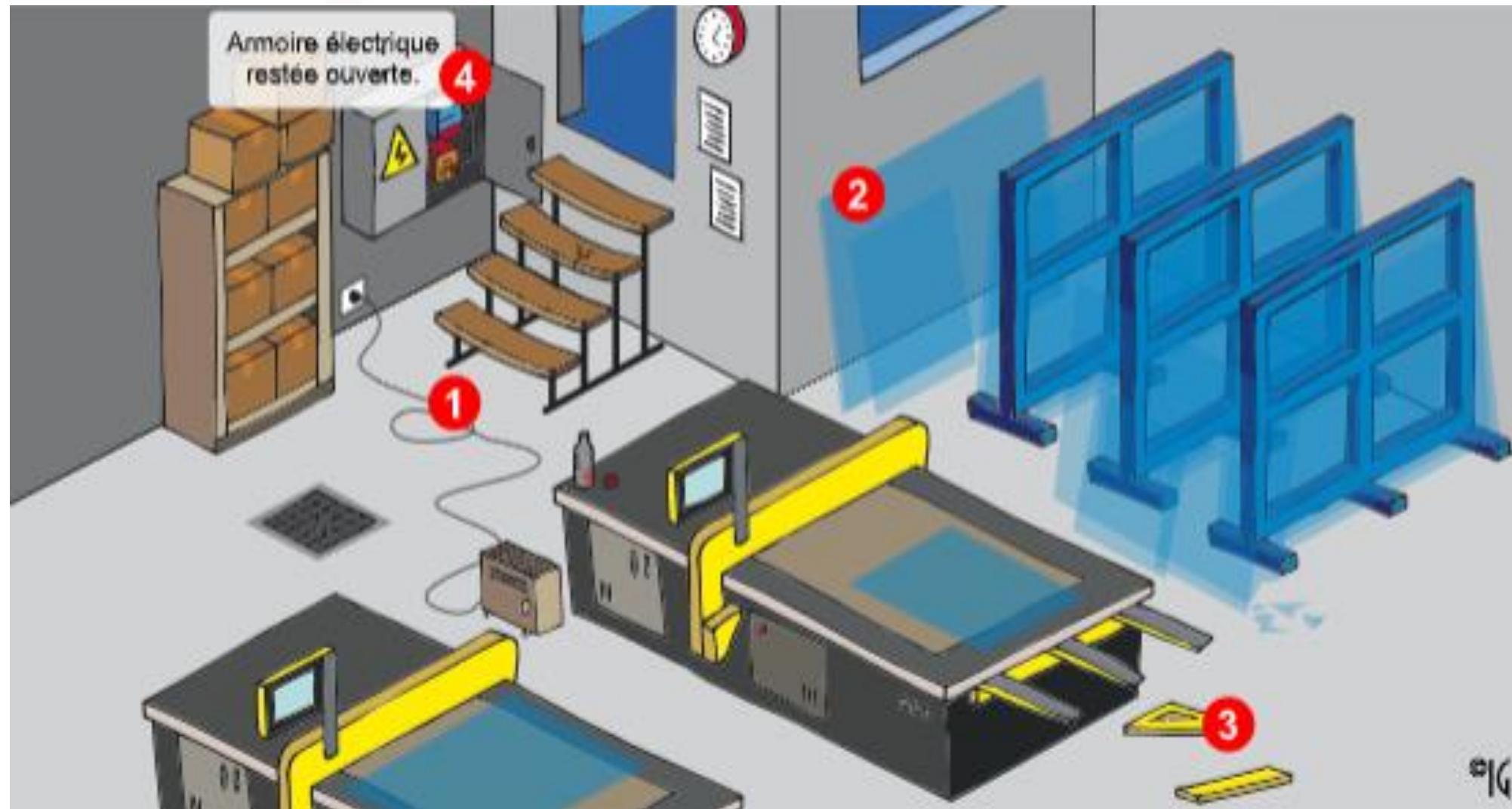
Exemple : l'atelier de découpe de verre



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

ACTIONS DE PRÉVENTION

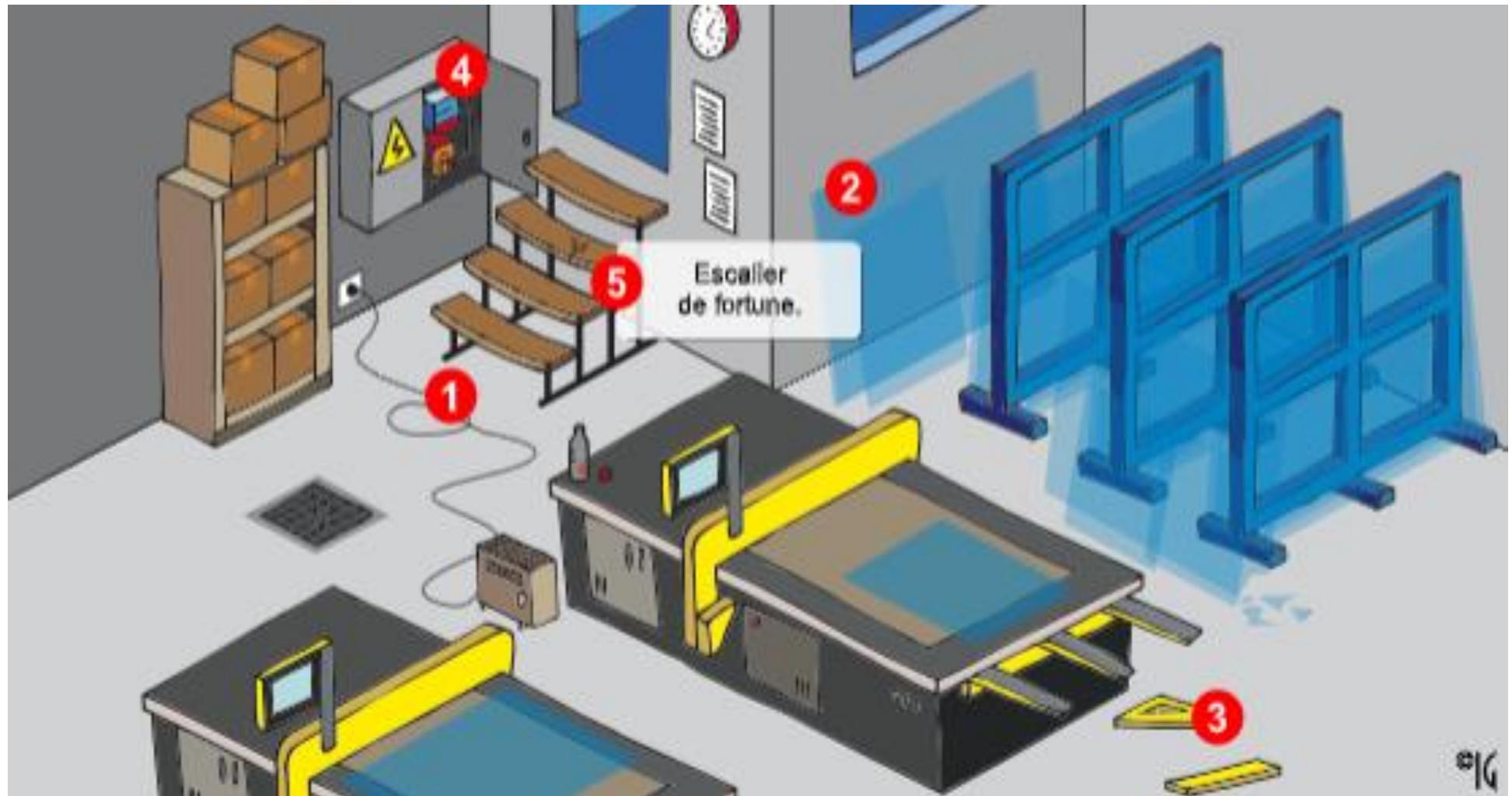
Exemple : l'atelier de découpe de verre



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

ACTIONS DE PRÉVENTION

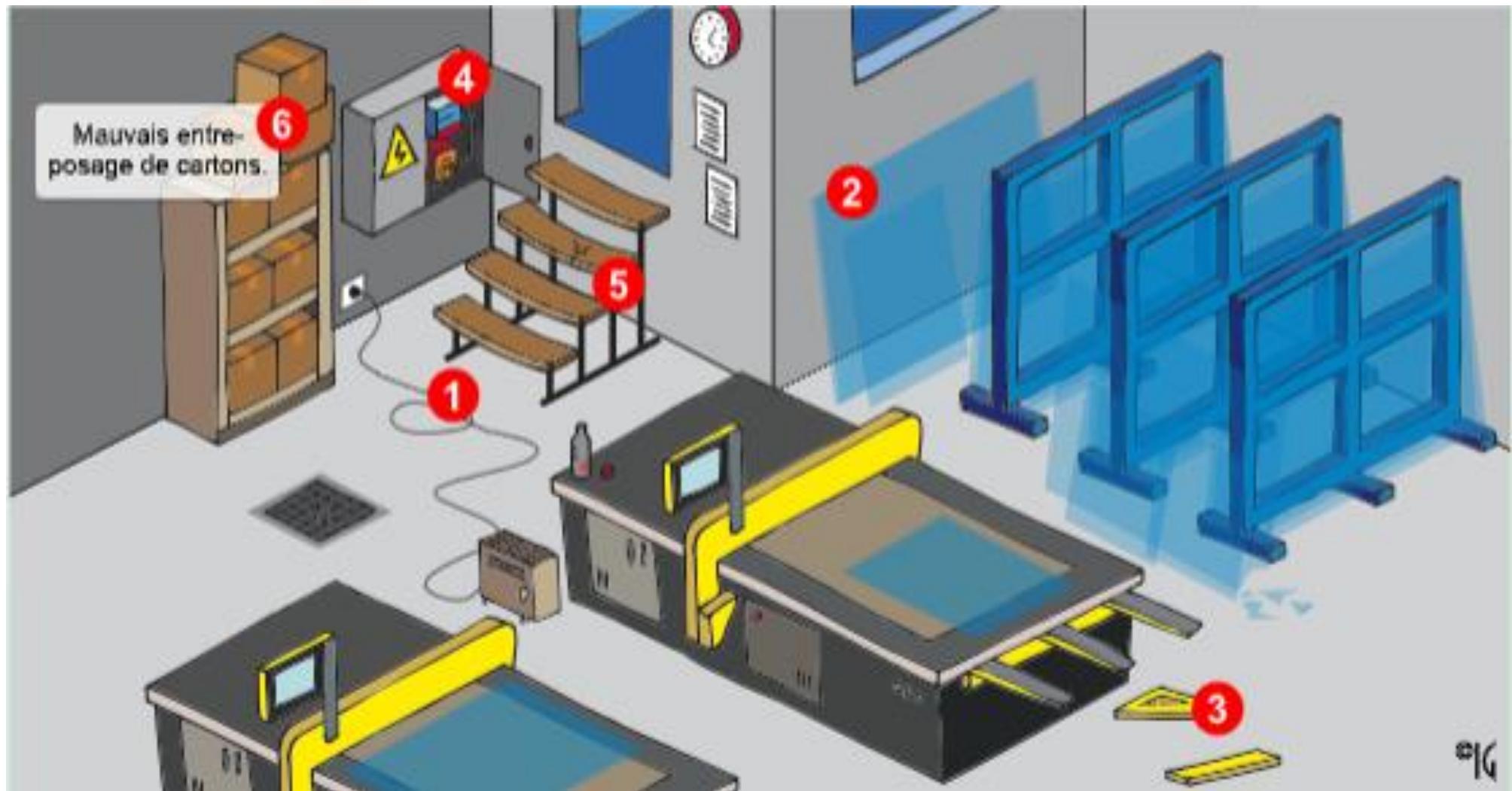
Exemple : l'atelier de découpe de verre



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

ACTIONS DE PRÉVENTION

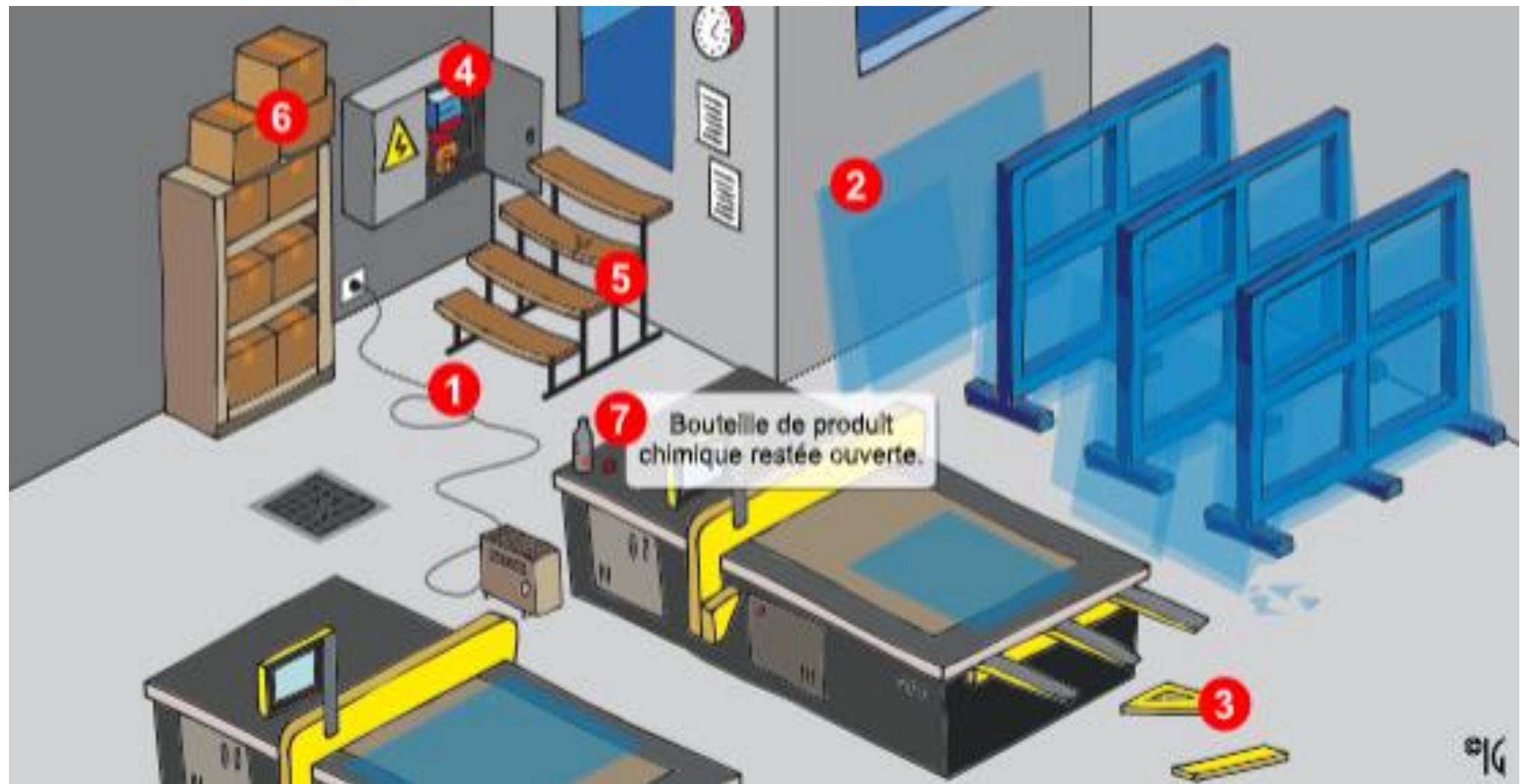
Exemple : l'atelier de découpe de verre



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

ACTIONS DE PRÉVENTION

Exemple : l'atelier de découpe de verre



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

ACTIONS DE PRÉVENTION

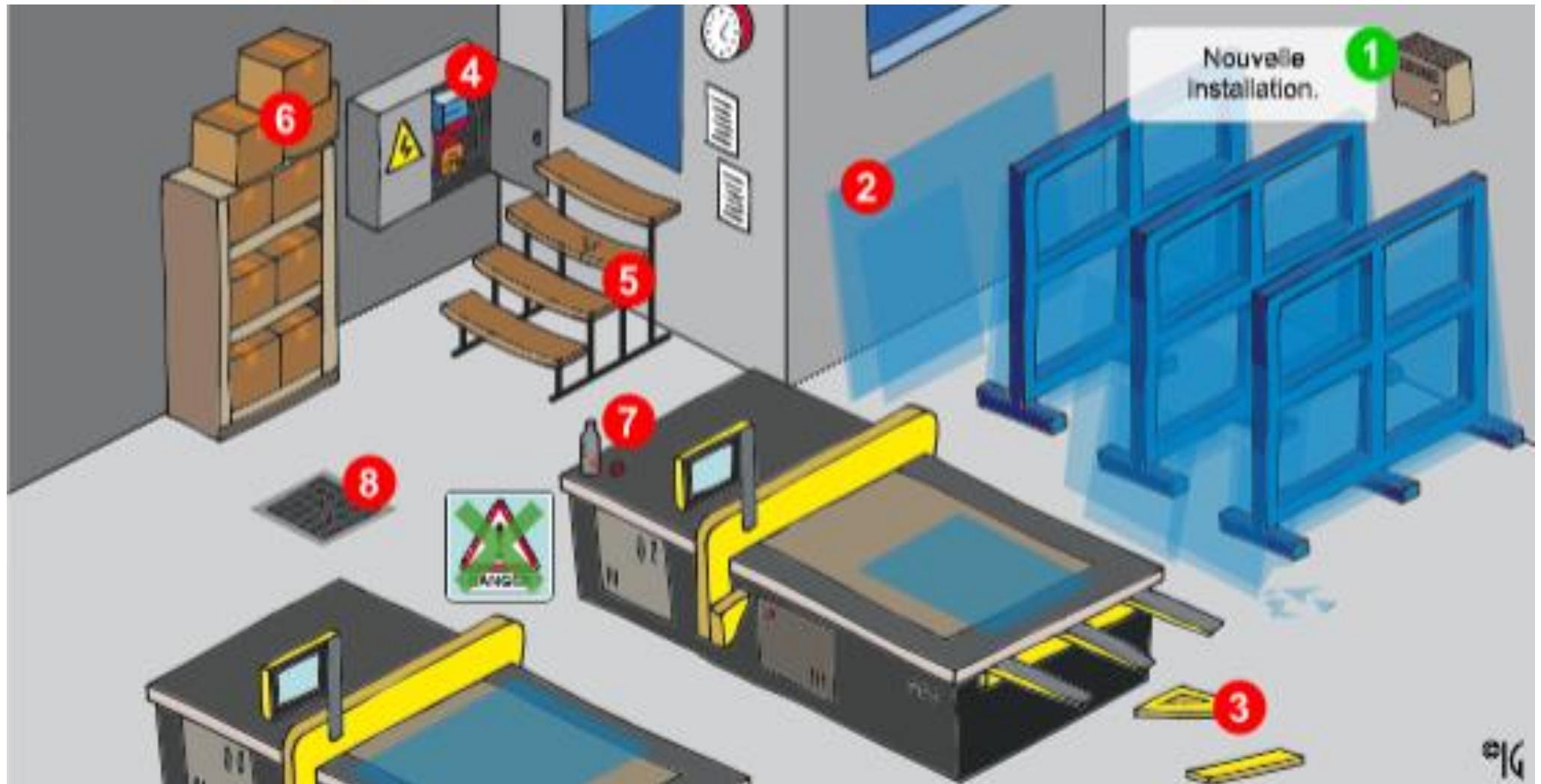
Exemple : l'atelier de découpe de verre



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

ACTIONS DE PRÉVENTION

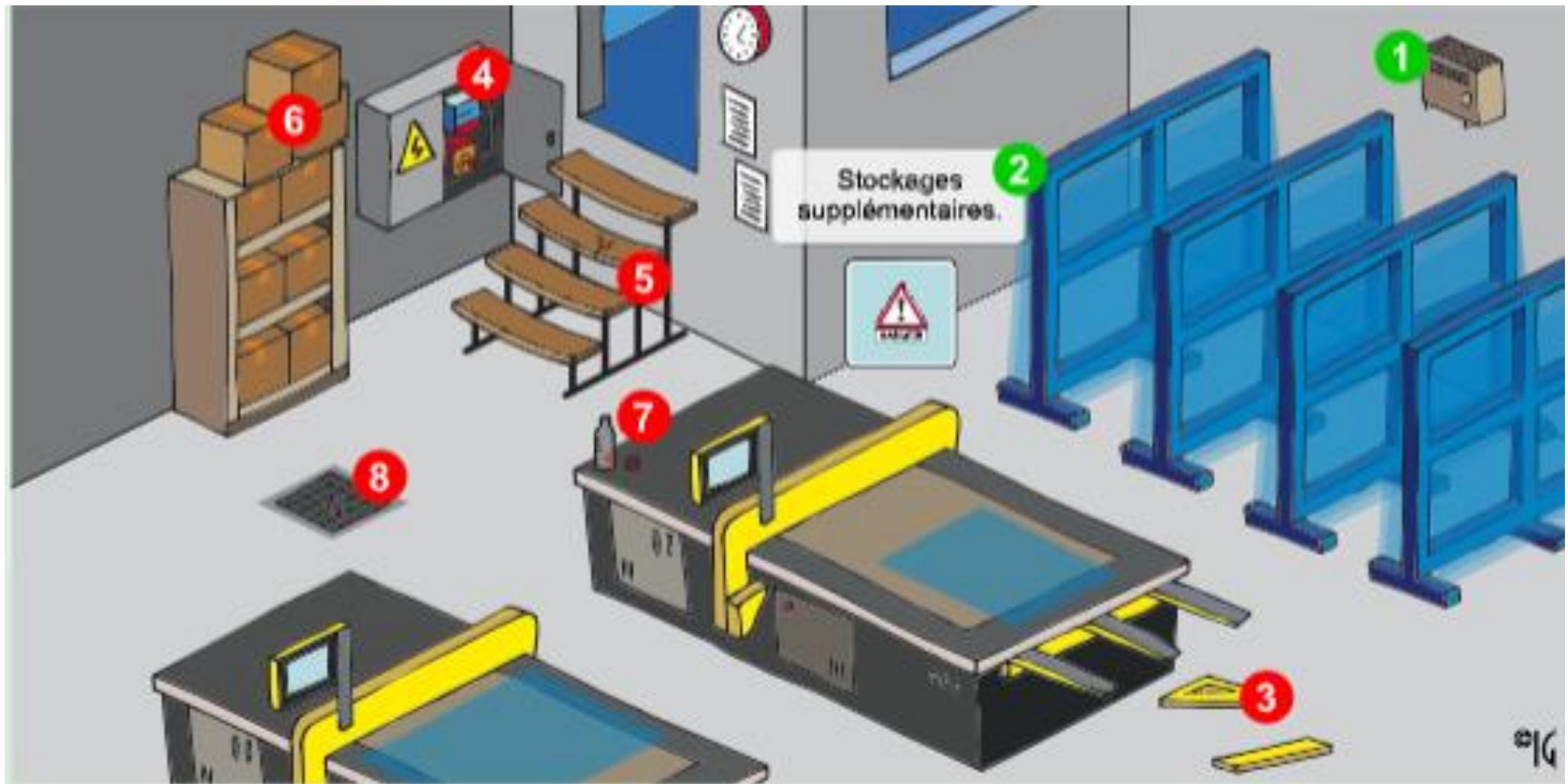
Exemple : l'atelier de découpe de verre



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

ACTIONS DE PRÉVENTION

Exemple : l'atelier de découpe de verre



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

ACTIONS DE PRÉVENTION

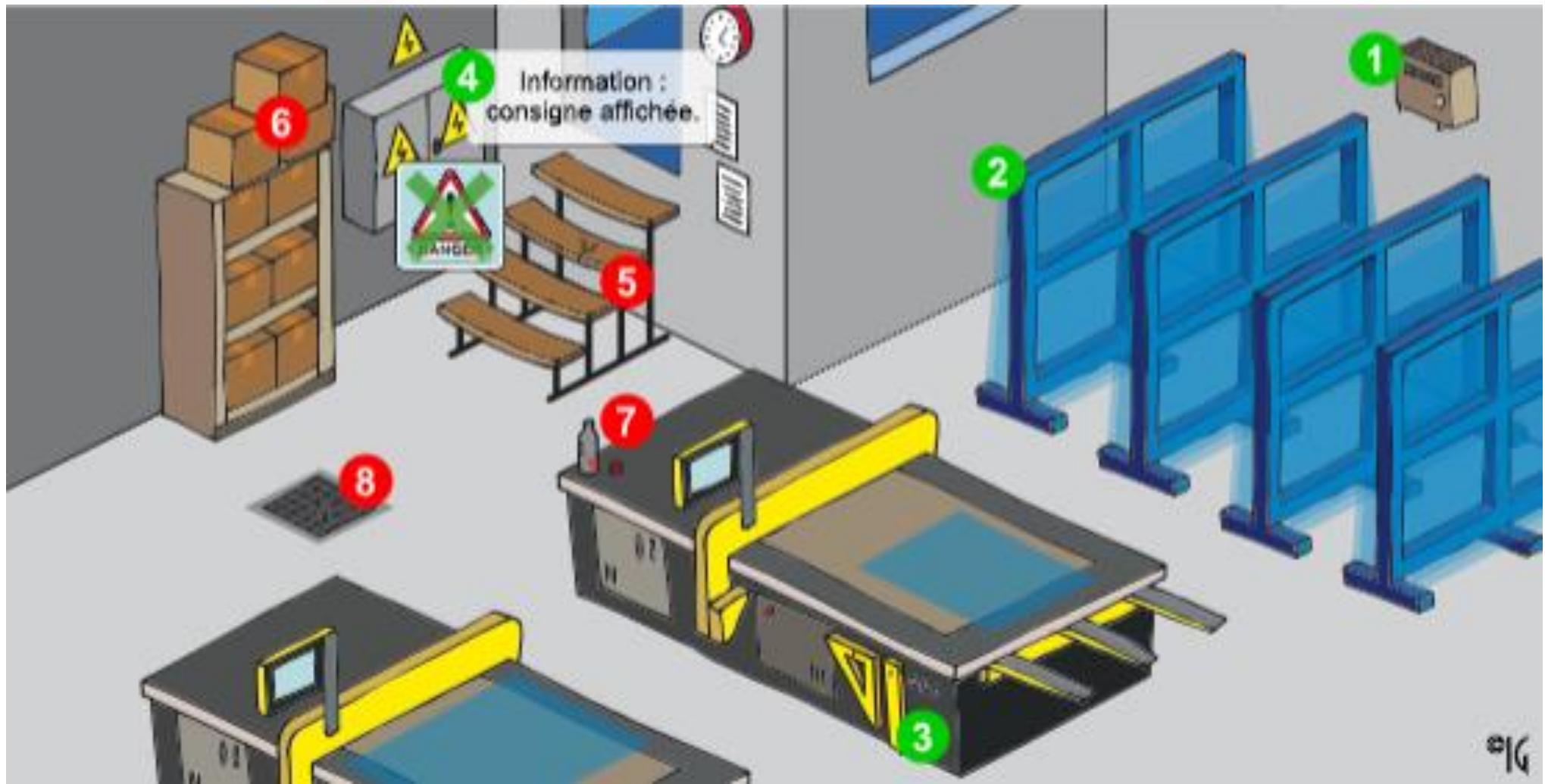
Exemple : l'atelier de découpe de verre



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

ACTIONS DE PRÉVENTION

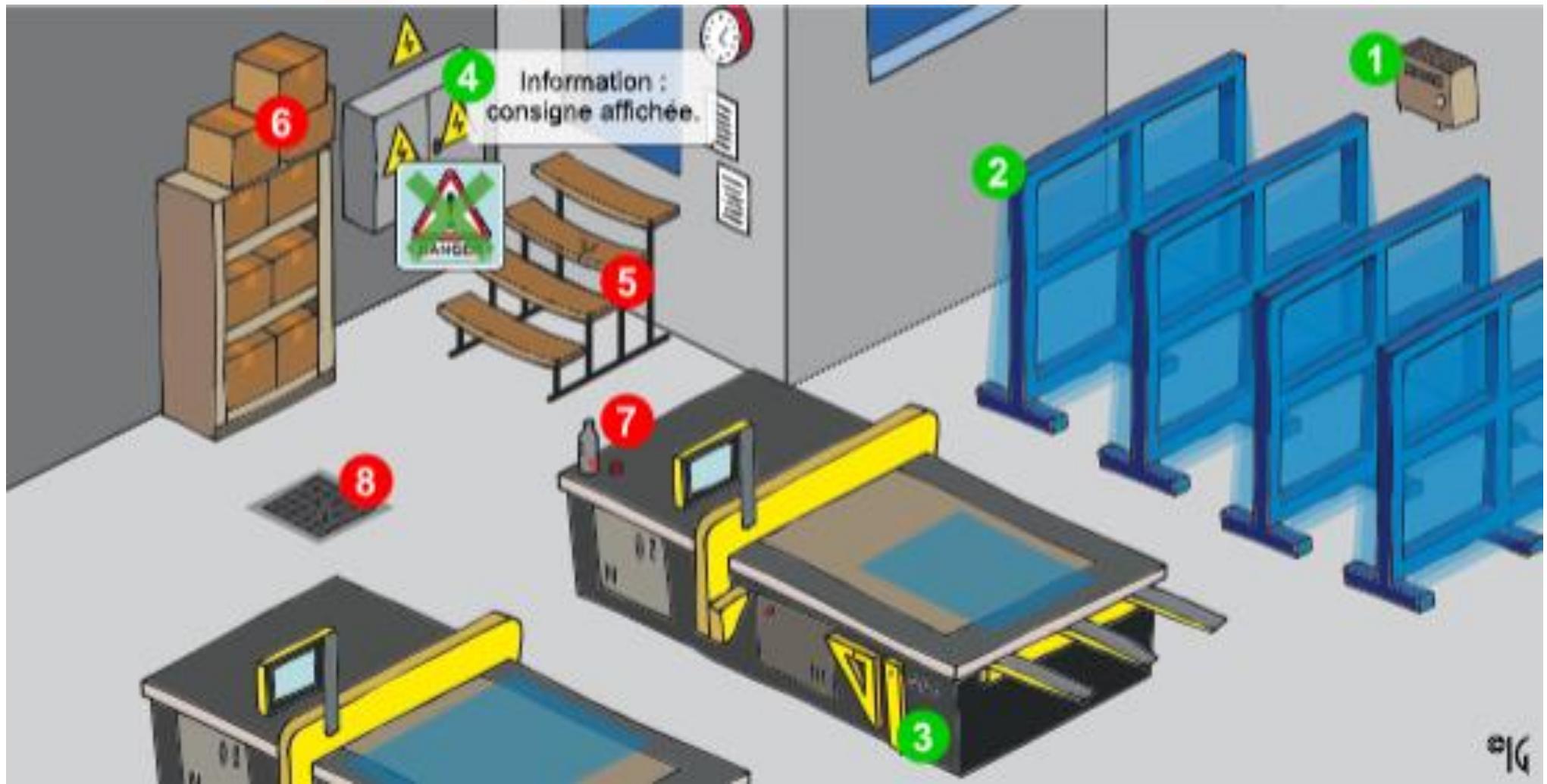
Exemple : l'atelier de découpe de verre



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

ACTIONS DE PRÉVENTION

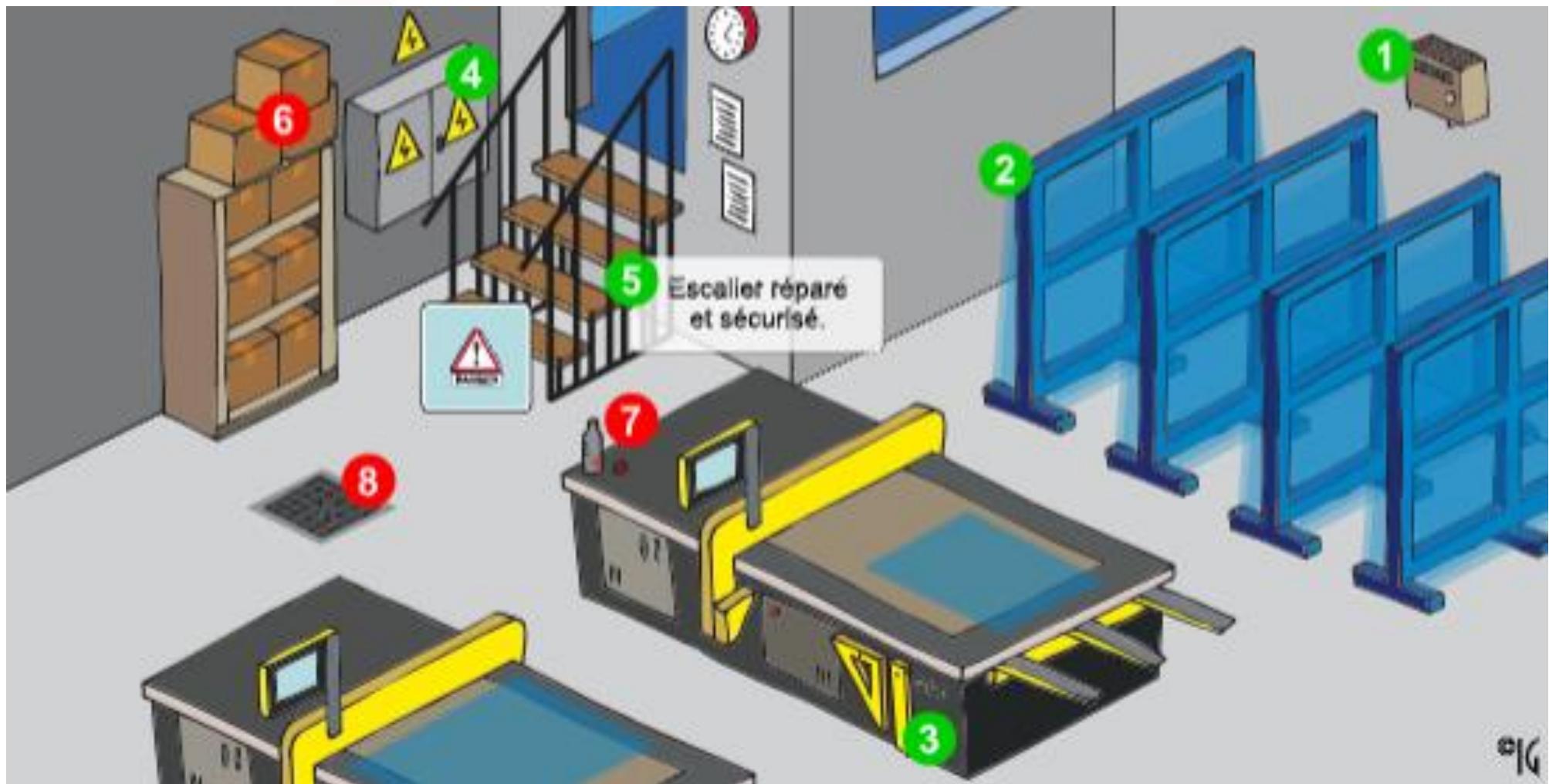
Exemple : l'atelier de découpe de verre



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

ACTIONS DE PRÉVENTION

Exemple : l'atelier de découpe de verre



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

ACTIONS DE PRÉVENTION

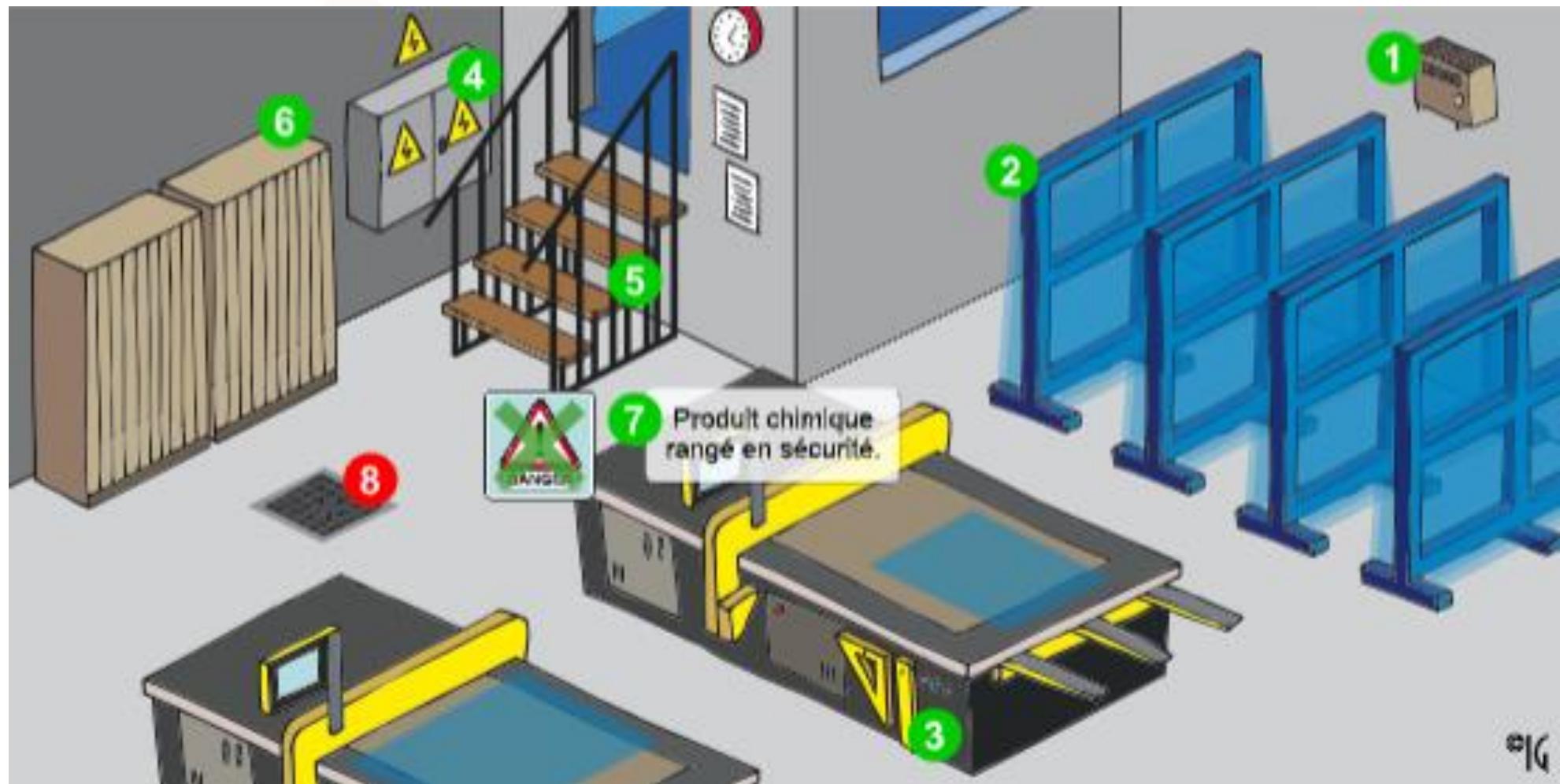
Exemple : l'atelier de découpe de verre



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

ACTIONS DE PRÉVENTION

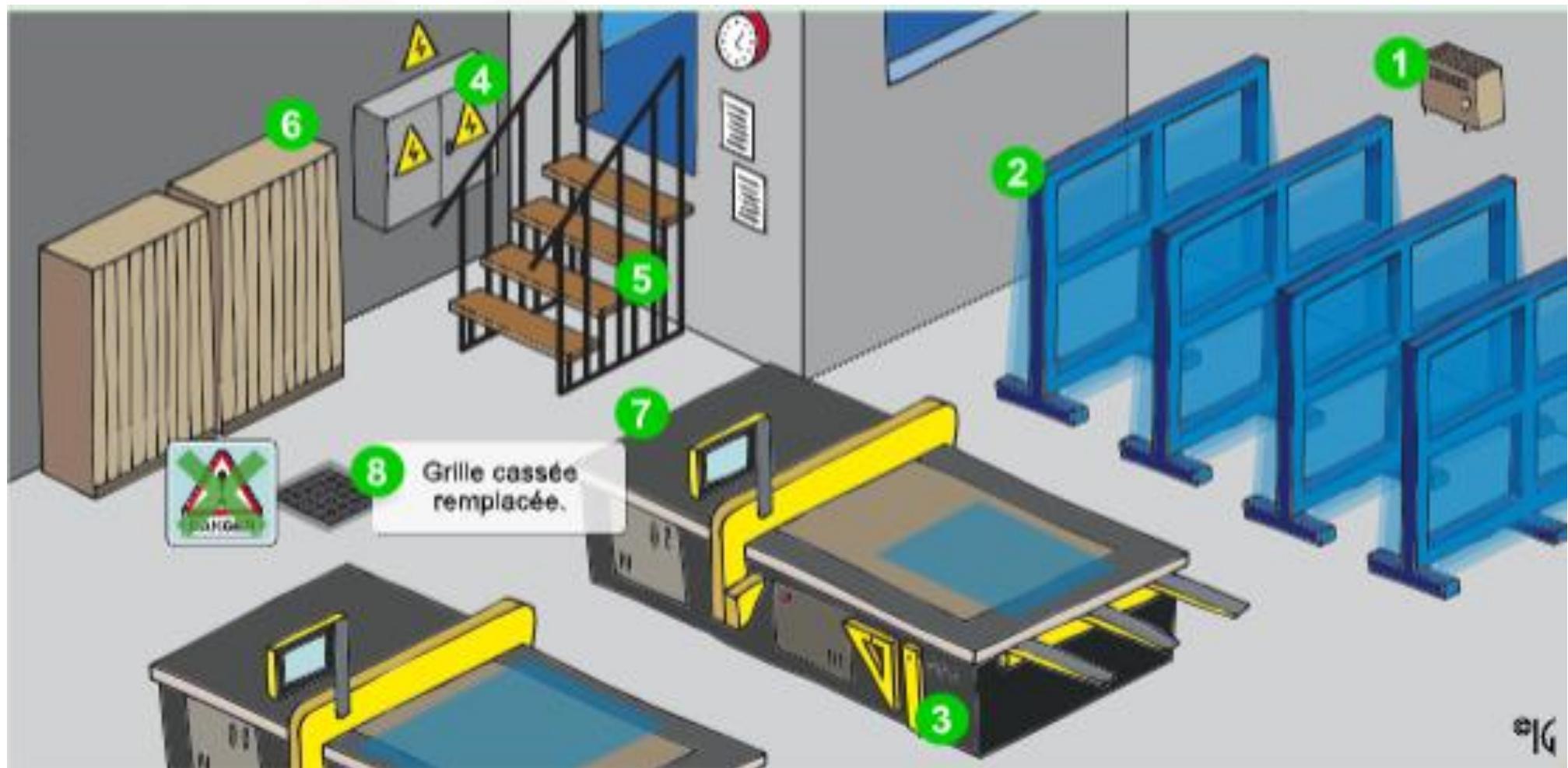
Exemple : l'atelier de découpe de verre



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

ACTIONS DE PRÉVENTION

Exemple : l'atelier de découpe de verre



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

ACTIONS DE PRÉVENTION

Si les mesures de prévention
d'ordre technique, organisationnel,
ou humaine



sont insuffisantes...



Moyens de protection

Les moyens de protection vont permettre de réduire la gravité d'un dommage. Ils n'agissent pas sur la probabilité de survenance.

SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

ACTIONS DE PRÉVENTION

PRÉVENTION:

Ensemble des actions ou attitudes visant à diminuer la fréquence d'un risque.

PROTECTION:

Ensemble d'actions visant à limiter ou diminuer la gravité des conséquences d'un phénomène dangereux.



Toujours privilégier la prévention sur la protection!

SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

MOYENS DE PROTECTION

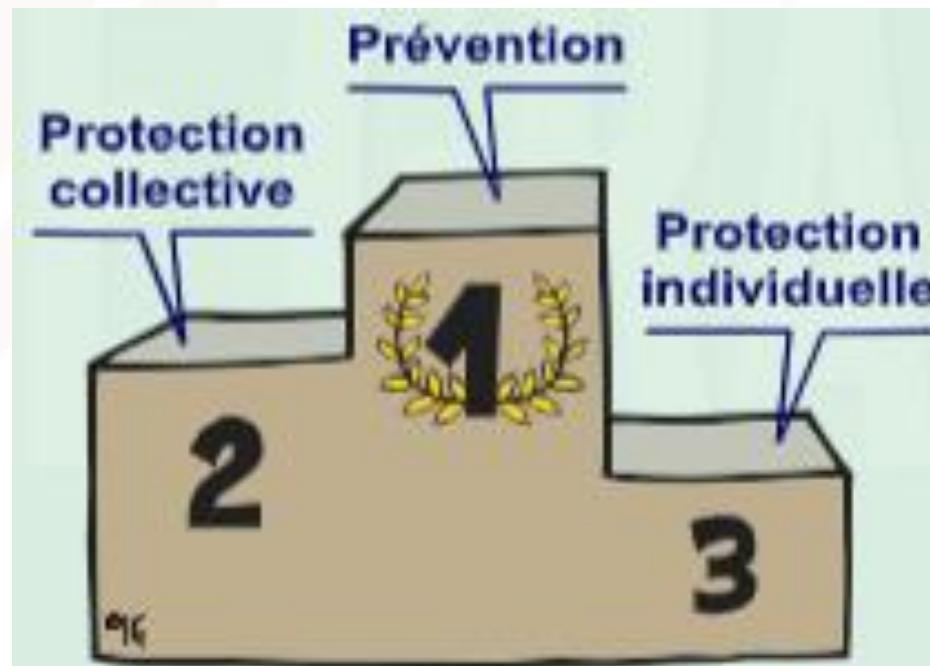
SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

MOYENS DE PROTECTION

On distingue **Protection collective** et **Protection individuelle**.

Ces deux protections sont énoncées dans les 9 principes généraux de prévention (*article L4121-2 du Code du travail*).

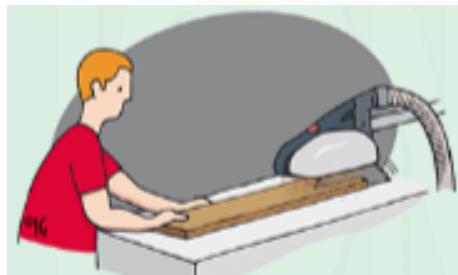
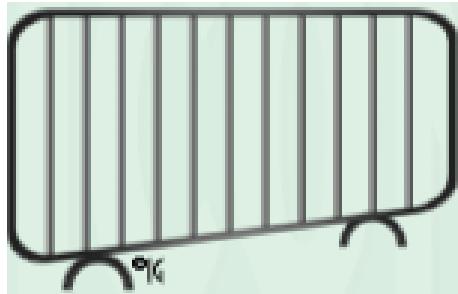
La protection collective doit toujours constituer la priorité sur la protection individuelle.



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

MOYENS DE PROTECTION

La protection collective



La protection collective doit constituer la priorité sur la protection individuelle.

4 principes de la protection collective:

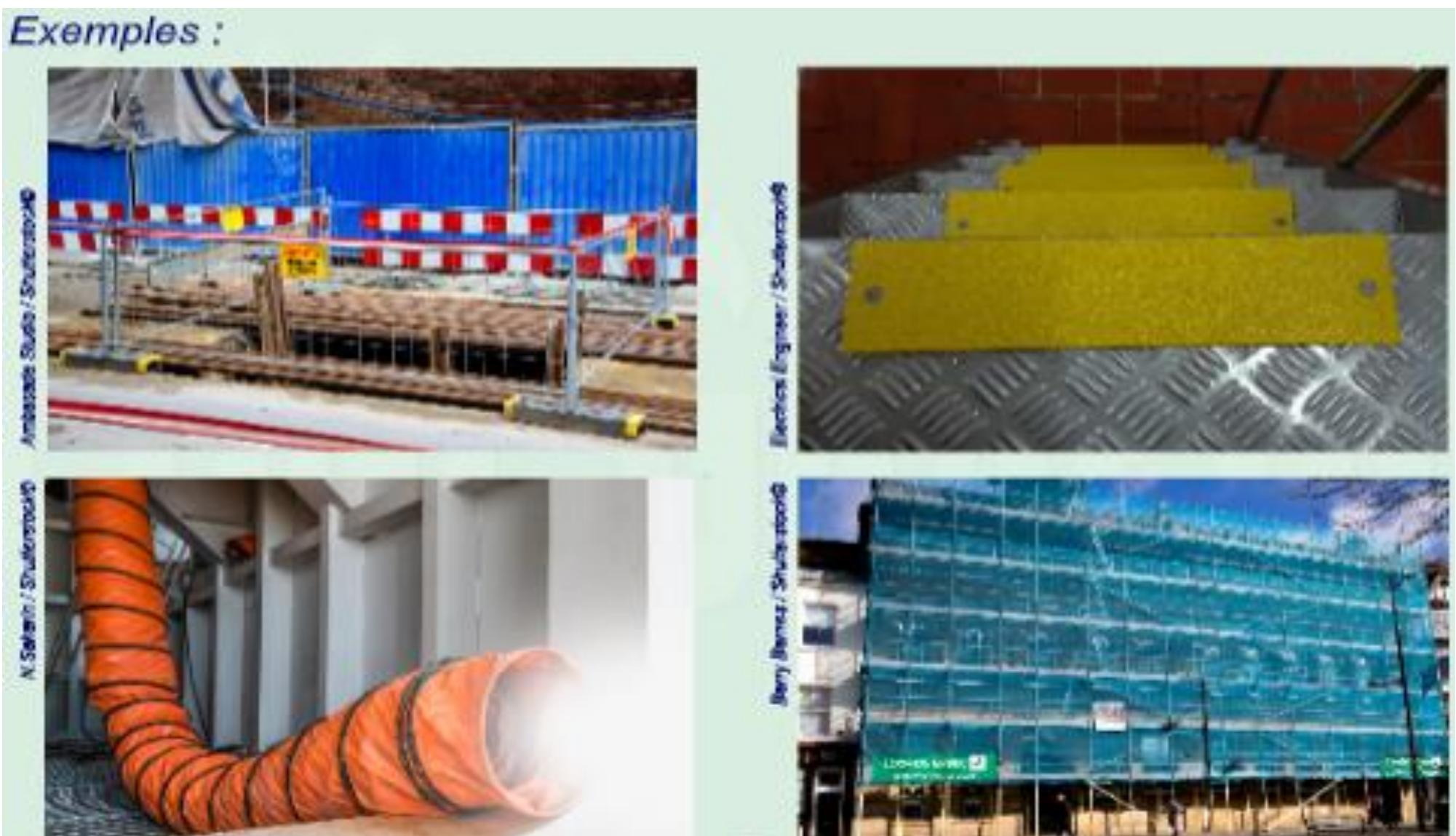
- protection par éloignement;
- protection par obstacle;
- protection par atténuation d'une nuisance;
- protection par consignation.

SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

MOYENS DE PROTECTION

La protection collective

Exemples :



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

MOYENS DE PROTECTION

La protection individuelle

Ensemble des Équipements de Protection Individuelle ou EPI destinés à protéger d'un ou plusieurs risques, portés ou tenus.

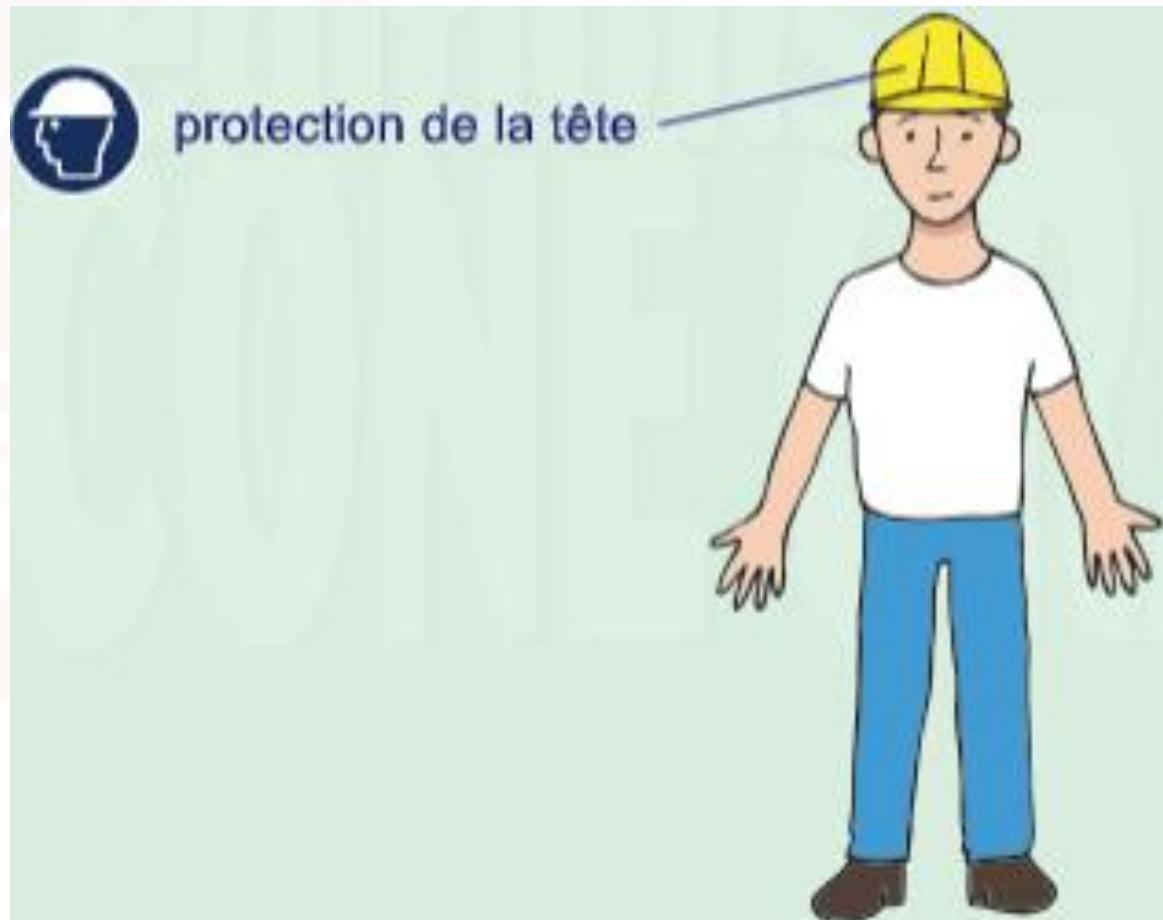
Une période d'essai par les travailleurs conforte le choix d'un EPI et réduit considérablement les réticences à son port.

SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

MOYENS DE PROTECTION

La protection individuelle

Les EPI protègent les différentes parties du corps.



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

MOYENS DE PROTECTION

La protection individuelle

Les EPI protègent les différentes parties du corps.

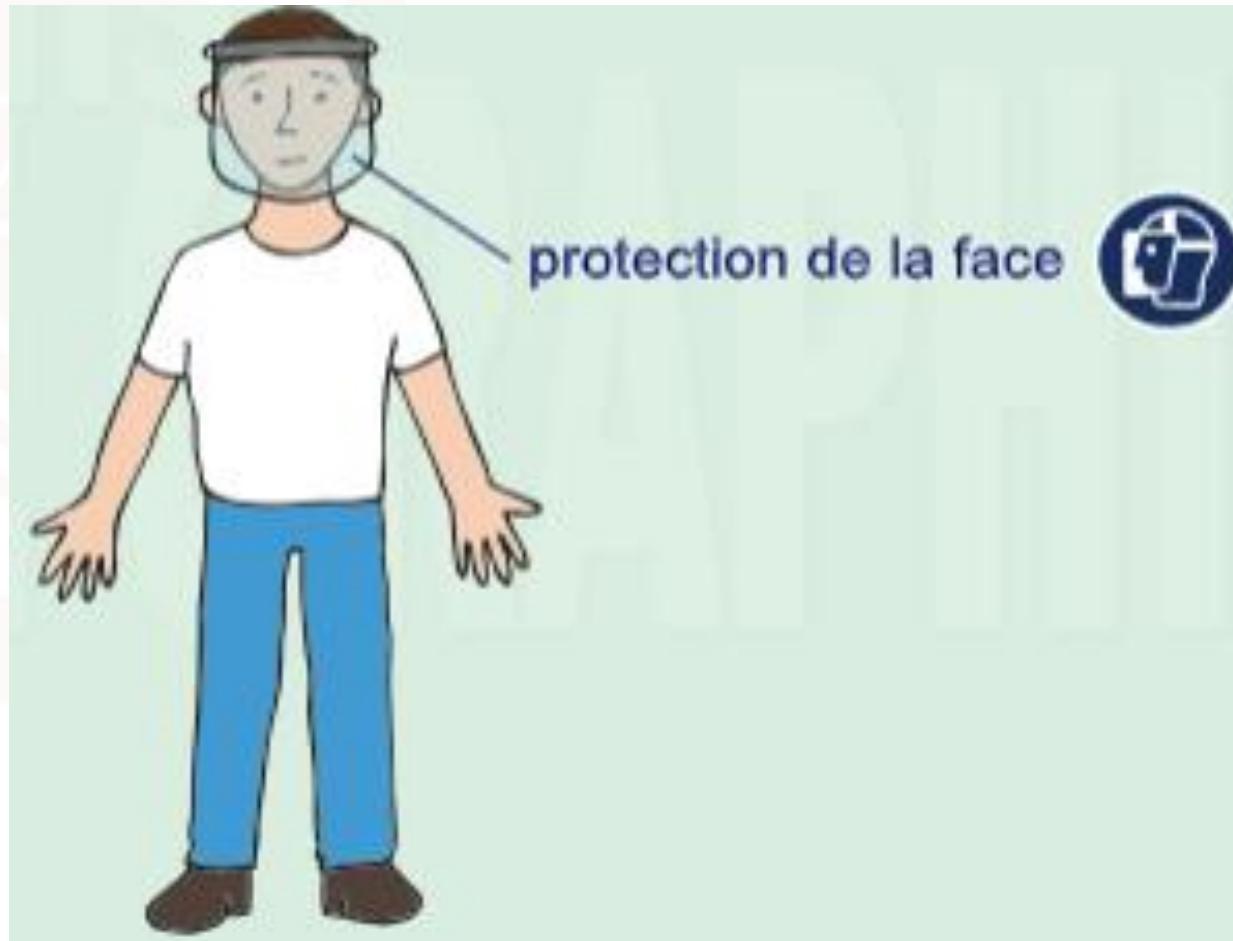


SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

MOYENS DE PROTECTION

La protection individuelle

Les EPI protègent les différentes parties du corps.



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

MOYENS DE PROTECTION

La protection individuelle

Les EPI protègent les différentes parties du corps.



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

MOYENS DE PROTECTION

La protection individuelle

Les EPI protègent les différentes parties du corps.



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

MOYENS DE PROTECTION

La protection individuelle

Les EPI protègent les différentes parties du corps.



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

MOYENS DE PROTECTION

La protection individuelle

Les EPI protègent les différentes parties du corps.



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

MOYENS DE PROTECTION

La protection individuelle

La protection de la tête



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

MOYENS DE PROTECTION

La protection individuelle

La protection de la face



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

MOYENS DE PROTECTION

La protection individuelle

La protection des yeux



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

MOYENS DE PROTECTION

La protection individuelle

La protection des oreilles



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

MOYENS DE PROTECTION

La protection individuelle

La protection des voies respiratoires



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

MOYENS DE PROTECTION

La protection individuelle

La protection des pieds



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

MOYENS DE PROTECTION

La protection individuelle

La protection des mains



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

MOYENS DE PROTECTION

La protection individuelle

La protection des genoux



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

MOYENS DE PROTECTION

La protection individuelle

La protection du corps



SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

MOYENS DE PROTECTION

La protection individuelle

Autres EPI...



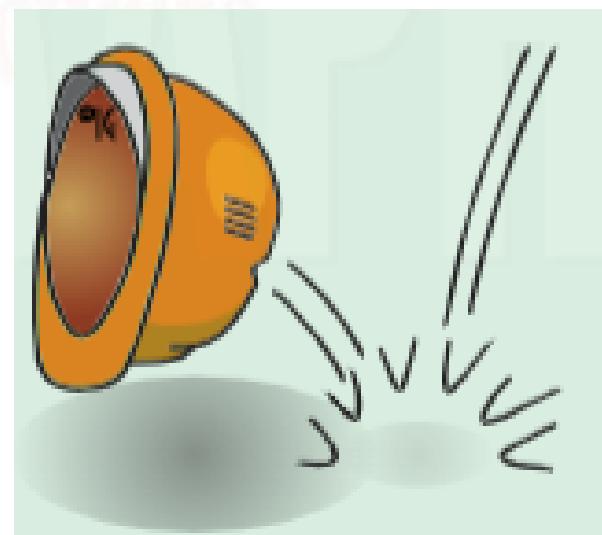
SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

MOYENS DE PROTECTION

La protection individuelle

État des EPI:

- entretenus suivant les conseils du fabricant;
- nettoyés et conservés avec soin;
- jetés et remplacés aussitôt qu'ils montrent un signe d'usure ou qu'ils ont subi un choc.



MOYENS DE PROTECTION

La formation et l'information

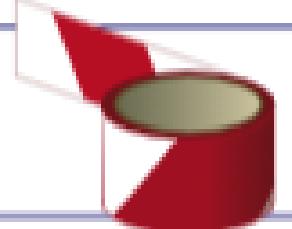
Connaître :

- les mesures de prévention spécifiques au secteur d'activité et à l'entreprise
- les moyens d'assurer sa propre sécurité mais aussi celle des autres.

SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

MOYENS DE PROTECTION

Exemple

Danger	Formation	Information
Chute de hauteur	Formation à l'utilisation des échafaudages	Plan de prévention
Chute sur un sol glissant	Sensibilisation aux risques	Balisage 
Bruit	Formation au port du casque antibruit	Panneau signalétique de protection contre le bruit obligatoire 
Produits dangereux	Formation à l'exécution d'une analyse chimique	Fiche de données de sécurité (F.D.S.)
Manutention	Formation à la P.R.A.P. (Prévention des risques liés à l'activité physique)	Mode opératoire

SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

MOYENS DE PROTECTION

La formation et l'information

Certaines activités nécessitent des formations spécifiques:

- Formation aux agents biologiques



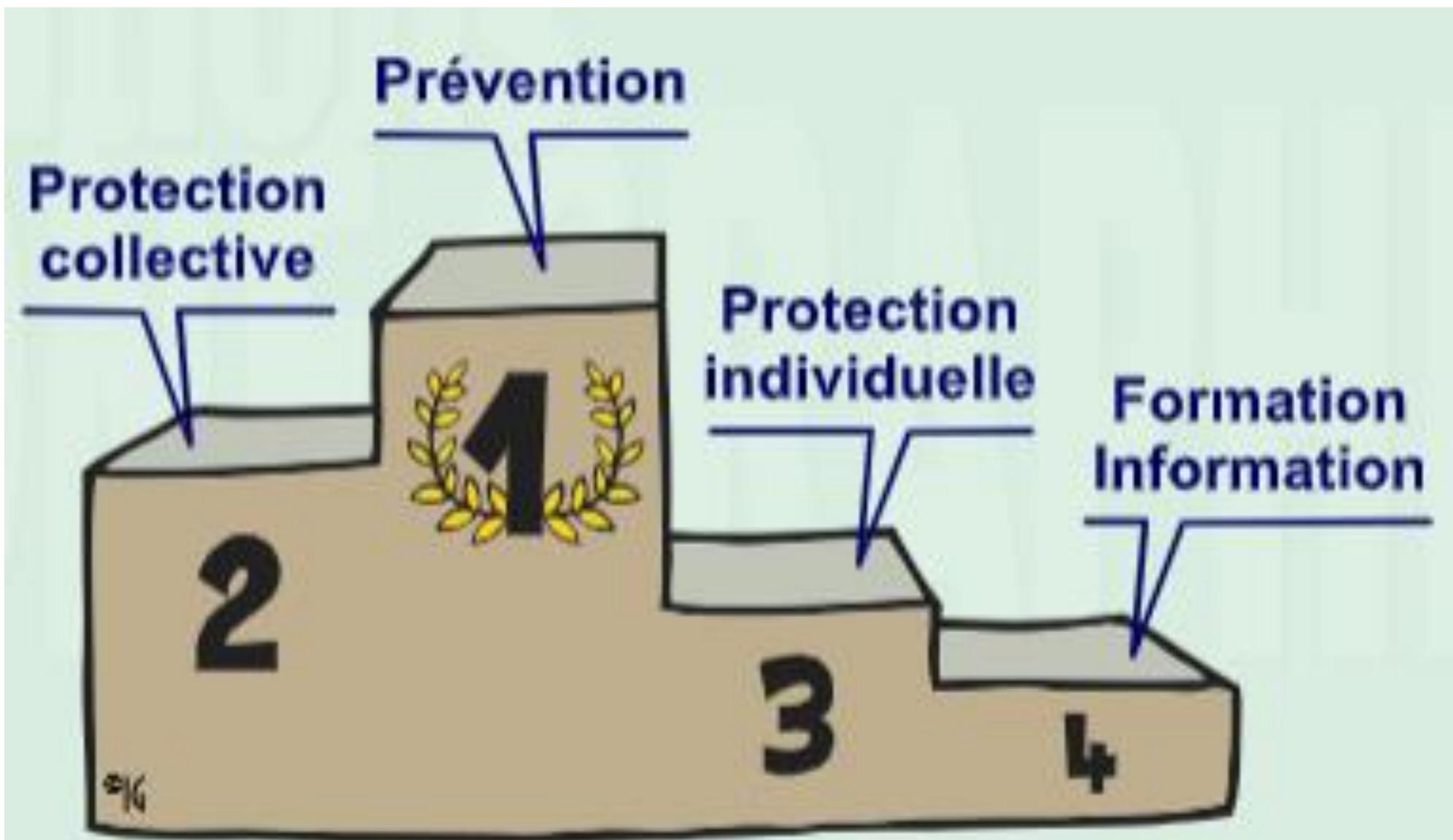
- Formation à l'amiante



- Formation aux agents cancérogènes...

SUPPRIMER OU À DÉFAUT RÉDUIRE LES RISQUES

POUR RÉSUMER



TRANSMETTRE AUX PERSONNES EN CHARGE DE LA PRÉVENTION

**TRANSMETTRE AUX PERSONNES EN CHARGE DE LA
PRÉVENTION**

TRANSMETTRE AUX PERSONNES EN CHARGE DE LA PRÉVENTION

> aux acteurs internes de prévention

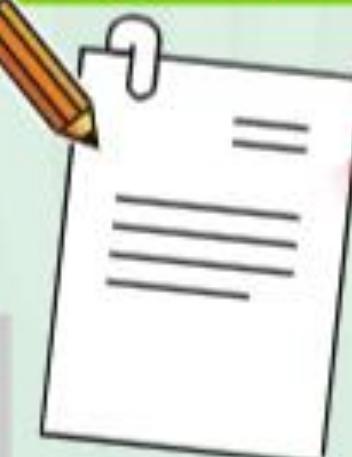


Le SST informe le salarié du danger.



Il suggère des actions de prévention, propose des améliorations des conditions de travail.

Il renseigne les outils à disposition.



Il repère les situations dangereuses.



Il informe et transmet.

- au chef d'entreprise



- au responsable prévention



- au S.P.S.T



- au C.S.E.



- au supérieur hiérarchique



- au C.S.S.C.T.



TRANSMETTRE AUX PERSONNES EN CHARGE DE LA PRÉVENTION

Lors de la remontée d'informations, le SST:

- communique ses résultats de l'analyse de la situation,
- expose et argumente les pistes d'amélioration.

Il transmet à son responsable hiérarchique ou à la personne identifiée comme responsable de la prévention selon l'organigramme d'entreprise défini.

➤ les éléments à transmettre et le compte rendu des actions mises en œuvre

Des outils internes sont souvent à disposition pour faciliter la remontée et transmission d'informations : déclaration de situations dangereuses, fiches de remontées d'informations ou encore registre de santé et sécurité au travail.

Exemple :

FICHE DE REMONTÉE D'INFORMATIONS

➤ À remplir par tout salarié ayant connaissance d'une situation dans laquelle une personne est exposée à un danger.

➤ À transmettre au responsable hiérarchique ou au responsable de la prévention.

lieu de travail: _____
Date et heure de constat: ... / ... / ... ; ... : ... : ...
Description de la situation dangereuse repérée :
(identifier le danger, décrire la situation dangereuse (ce, qui, pourquoi))

Actions correctives/risques en cours :
Proposition d'améliorations :

Fiche transmise à Monsieur _____, _____
En date du _____
Nom, prénom du rédacteur : _____
Service : _____
Signature : _____

PROPOSER, SI POSSIBLE DES PISTES D'AMÉLIORATION

**PROPOSER, SI POSSIBLE DES
PISTES D'AMÉLIORATION**

PROPOSER, SI POSSIBLE DES PISTES D'AMÉLIORATION

**ÉTUDE DE CAS : ACCIDENT ET
RECHERCHE DE MESURES DE
PRÉVENTION**

PROPOSER, SI POSSIBLE DES PISTES D'AMÉLIORATION

ÉTUDE DE CAS : ACCIDENT ET RECHERCHE DE MESURES DE PRÉVENTION



La salle est dérangée.

PROPOSER, SI POSSIBLE DES PISTES D'AMÉLIORATION

ÉTUDE DE CAS : ACCIDENT ET RECHERCHE DE MESURES DE PRÉVENTION



Il entre dans la salle.

PROPOSER, SI POSSIBLE DES PISTES D'AMÉLIORATION

ÉTUDE DE CAS : ACCIDENT ET RECHERCHE DE MESURES DE PRÉVENTION



Il débarrasse une table.

PROPOSER, SI POSSIBLE DES PISTES D'AMÉLIORATION

ÉTUDE DE CAS : ACCIDENT ET RECHERCHE DE MESURES DE PRÉVENTION



Il pose les verres sur
le plateau de 35 cm.

PROPOSER, SI POSSIBLE DES PISTES D'AMÉLIORATION

ÉTUDE DE CAS : ACCIDENT ET RECHERCHE DE MESURES DE PRÉVENTION



Il se retourne
(présence d'une chaise).

PROPOSER, SI POSSIBLE DES PISTES D'AMÉLIORATION

ÉTUDE DE CAS : ACCIDENT ET RECHERCHE DE MESURES DE PRÉVENTION



Il trébuche.

PROPOSER, SI POSSIBLE DES PISTES D'AMÉLIORATION

ÉTUDE DE CAS : ACCIDENT ET RECHERCHE DE MESURES DE PRÉVENTION



Il est déséquilibré.

PROPOSER, SI POSSIBLE DES PISTES D'AMÉLIORATION

ÉTUDE DE CAS : ACCIDENT ET RECHERCHE DE MESURES DE PRÉVENTION



Il fait quelques pas
pour se rattraper.

PROPOSER, SI POSSIBLE DES PISTES D'AMÉLIORATION

ÉTUDE DE CAS : ACCIDENT ET RECHERCHE DE MESURES DE PRÉVENTION



Il percute une séparation
en verre qui se brise.

PROPOSER, SI POSSIBLE DES PISTES D'AMÉLIORATION

ÉTUDE DE CAS : ACCIDENT ET RECHERCHE DE MESURES DE PRÉVENTION



Il chute.

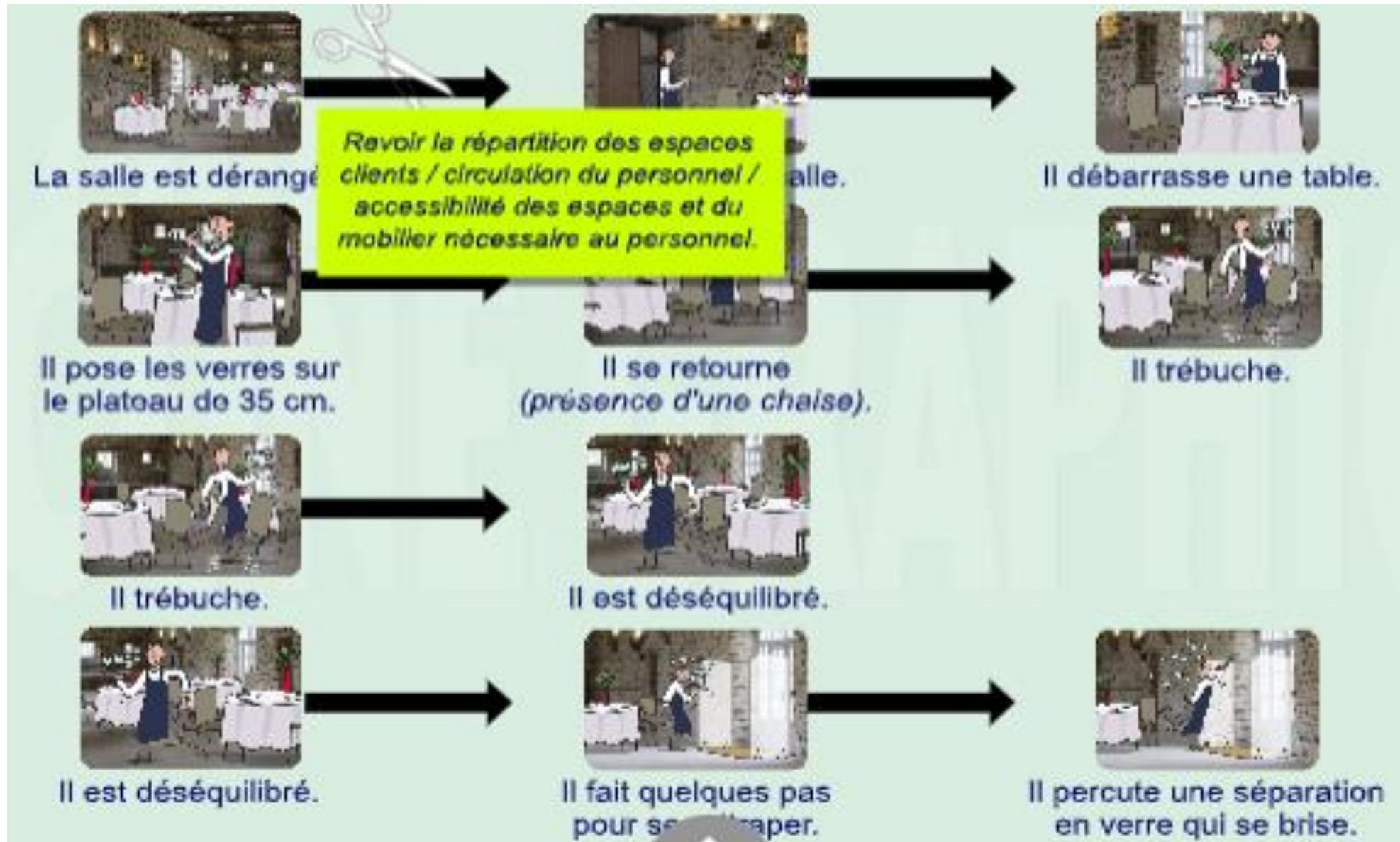
PROPOSER, SI POSSIBLE DES PISTES D'AMÉLIORATION

ÉTUDE DE CAS : ACCIDENT ET RECHERCHE DE MESURES DE PRÉVENTION



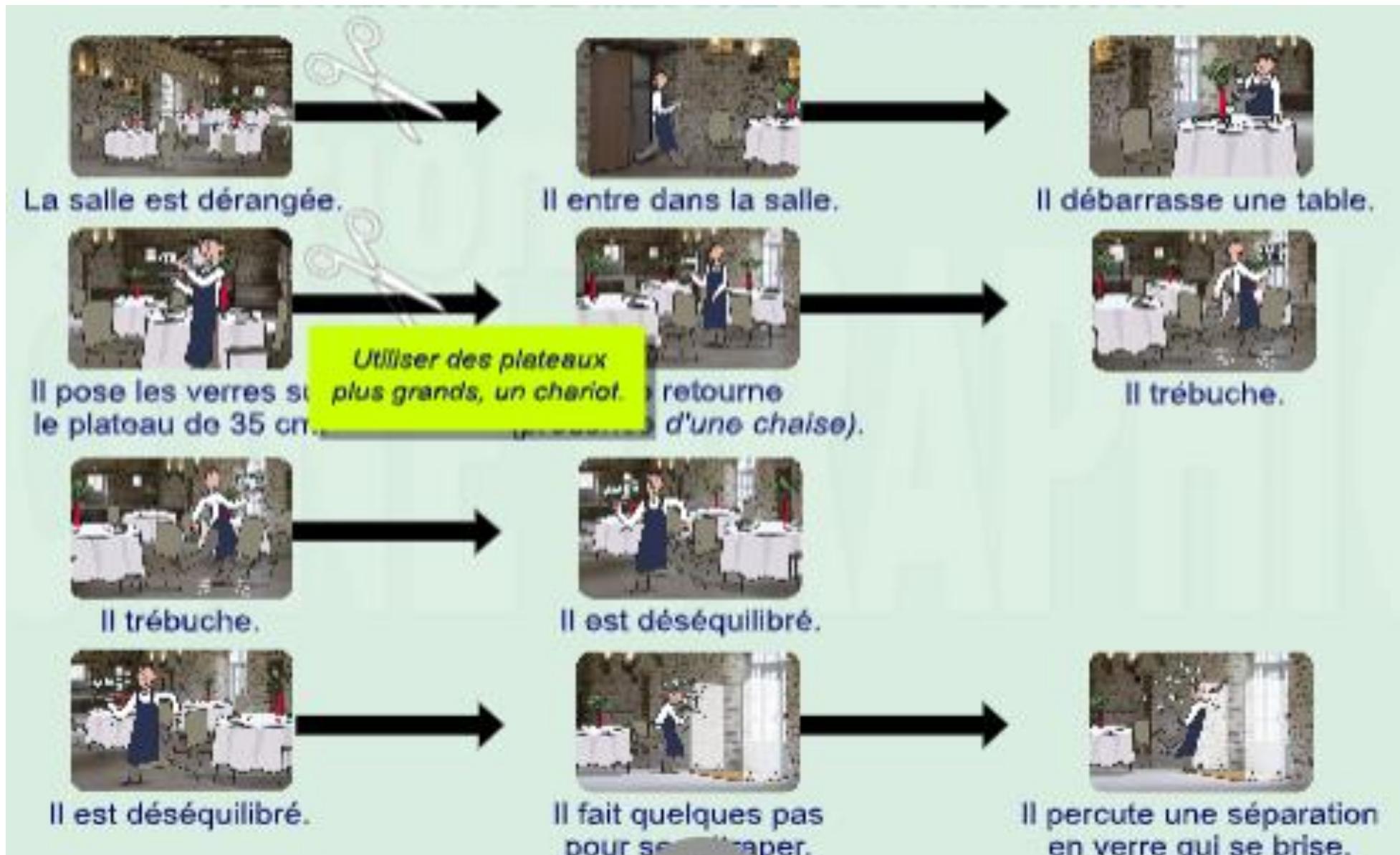
PROPOSER, SI POSSIBLE DES PISTES D'AMÉLIORATION

ÉTUDE DE CAS : ACCIDENT ET RECHERCHE DE MESURES DE PRÉVENTION



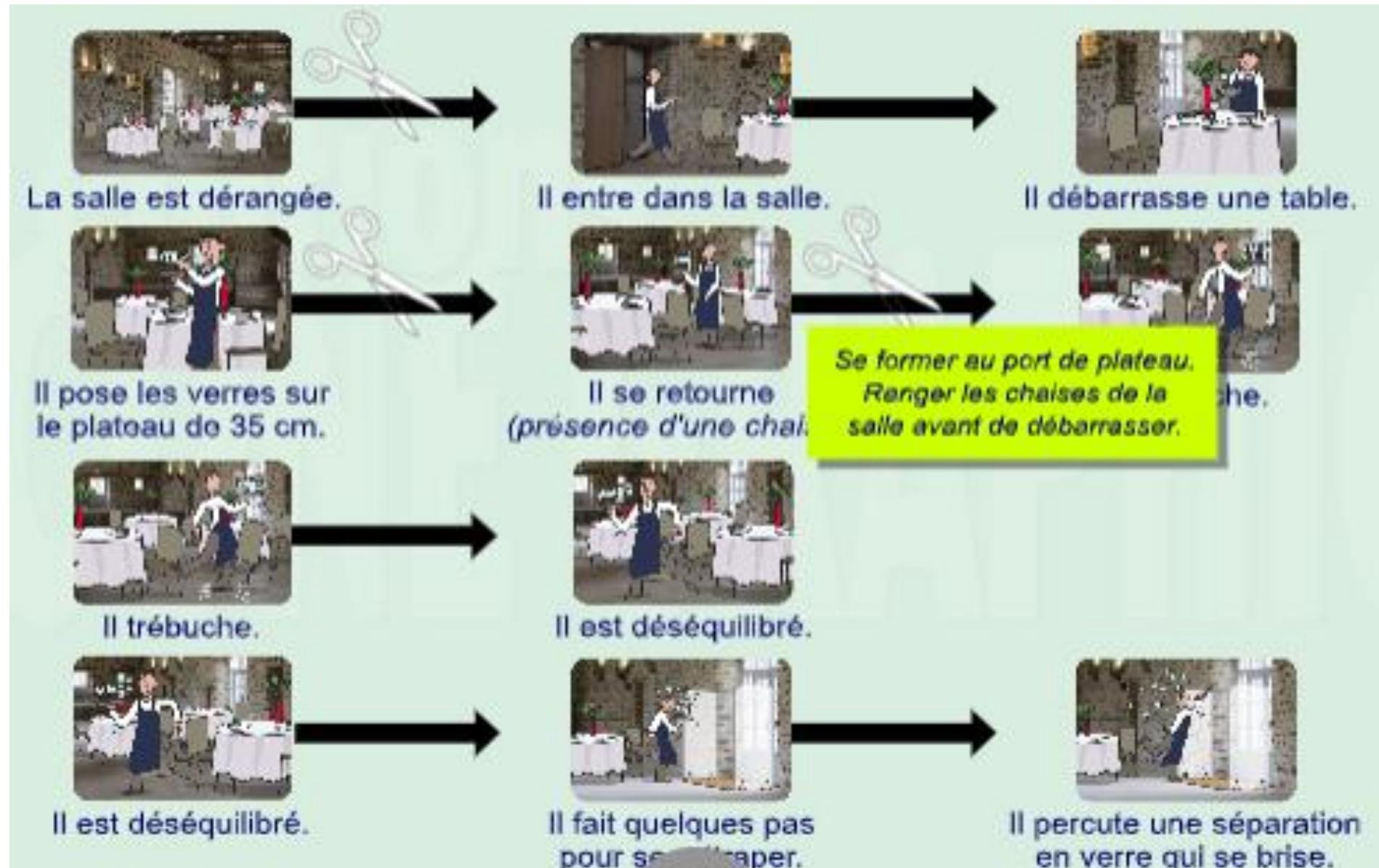
PROPOSER, SI POSSIBLE DES PISTES D'AMÉLIORATION

ÉTUDE DE CAS : ACCIDENT ET RECHERCHE DE MESURES DE PRÉVENTION



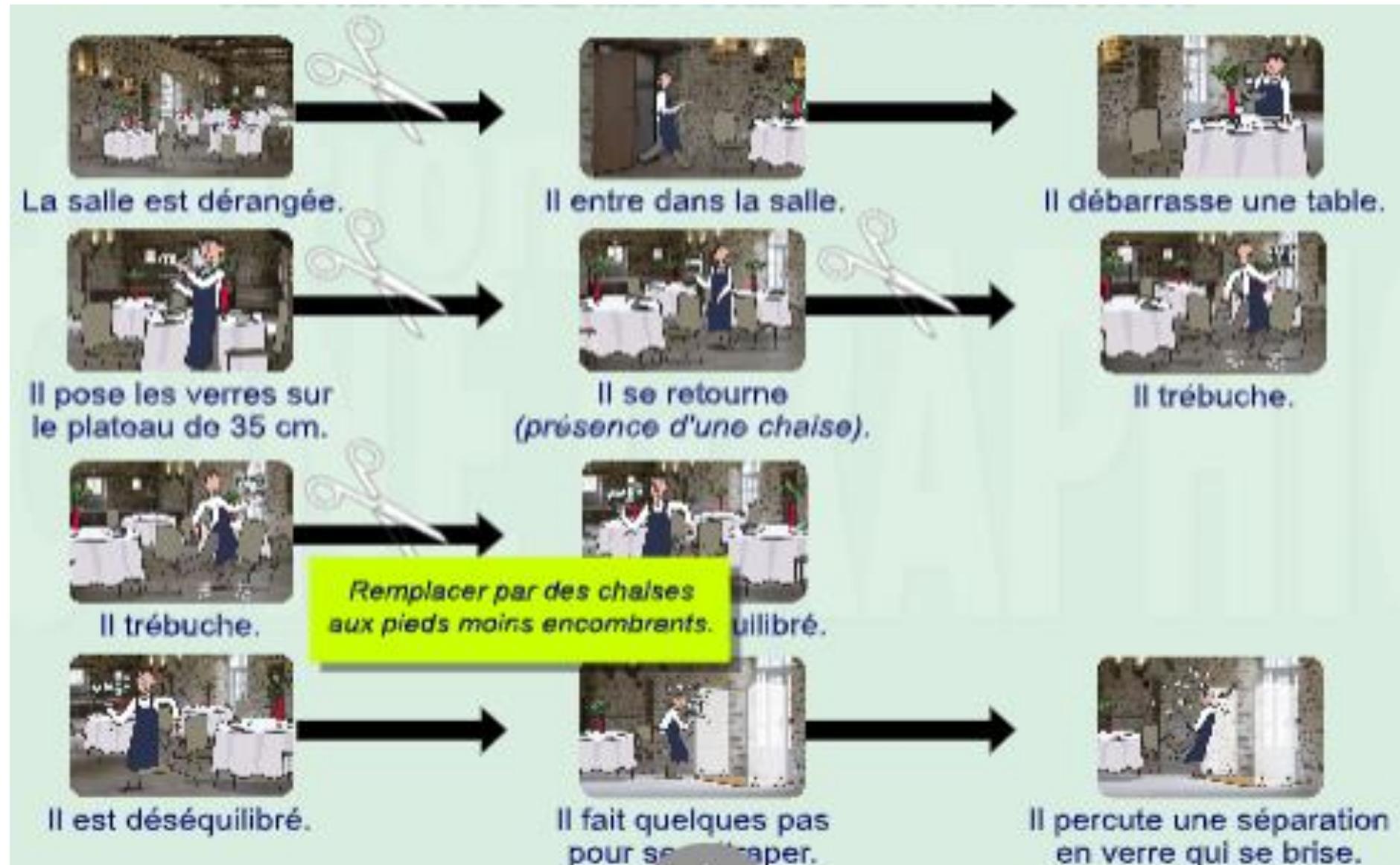
PROPOSER, SI POSSIBLE DES PISTES D'AMÉLIORATION

ÉTUDE DE CAS : ACCIDENT ET RECHERCHE DE MESURES DE PRÉVENTION



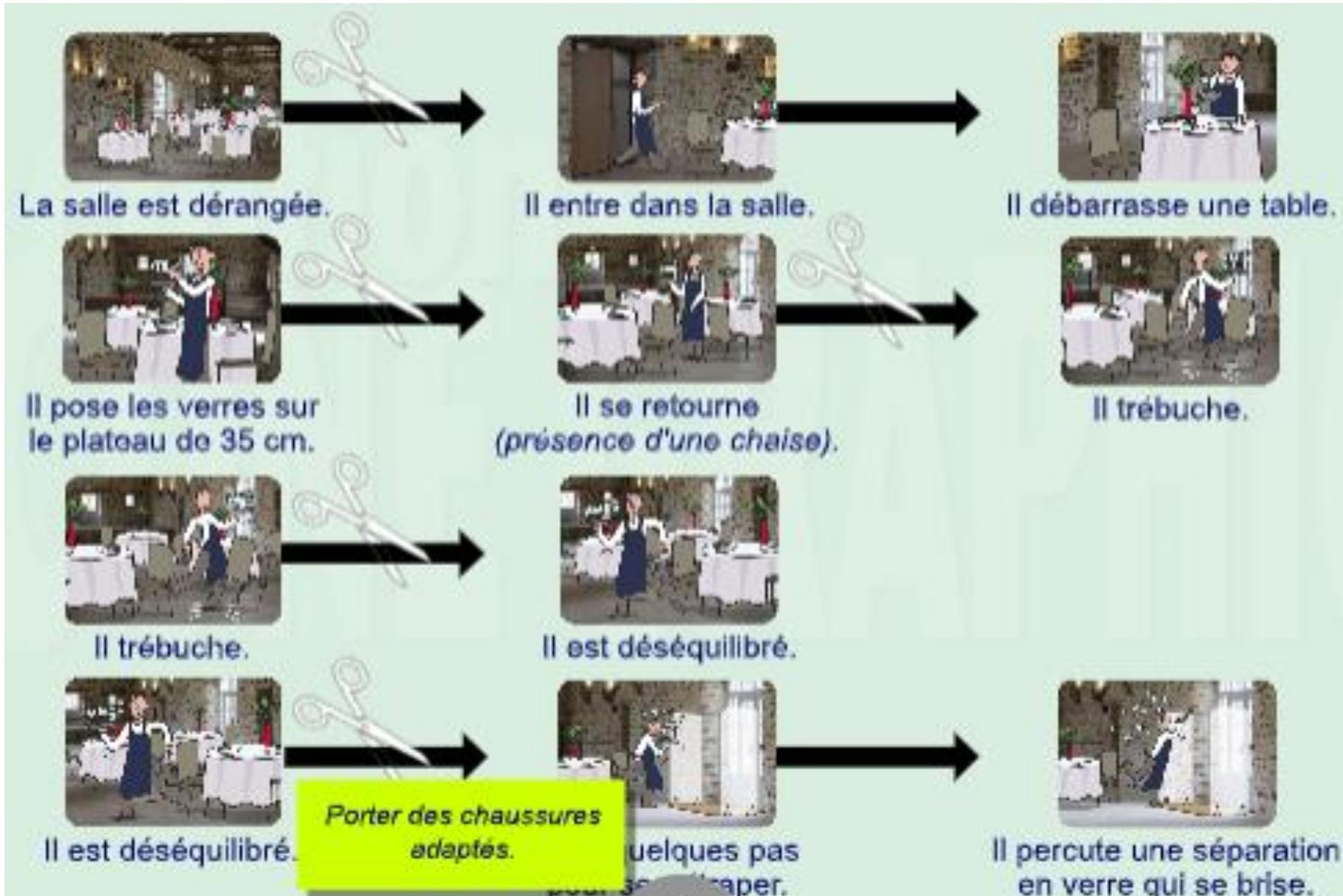
PROPOSER, SI POSSIBLE DES PISTES D'AMÉLIORATION

ÉTUDE DE CAS : ACCIDENT ET RECHERCHE DE MESURES DE PRÉVENTION



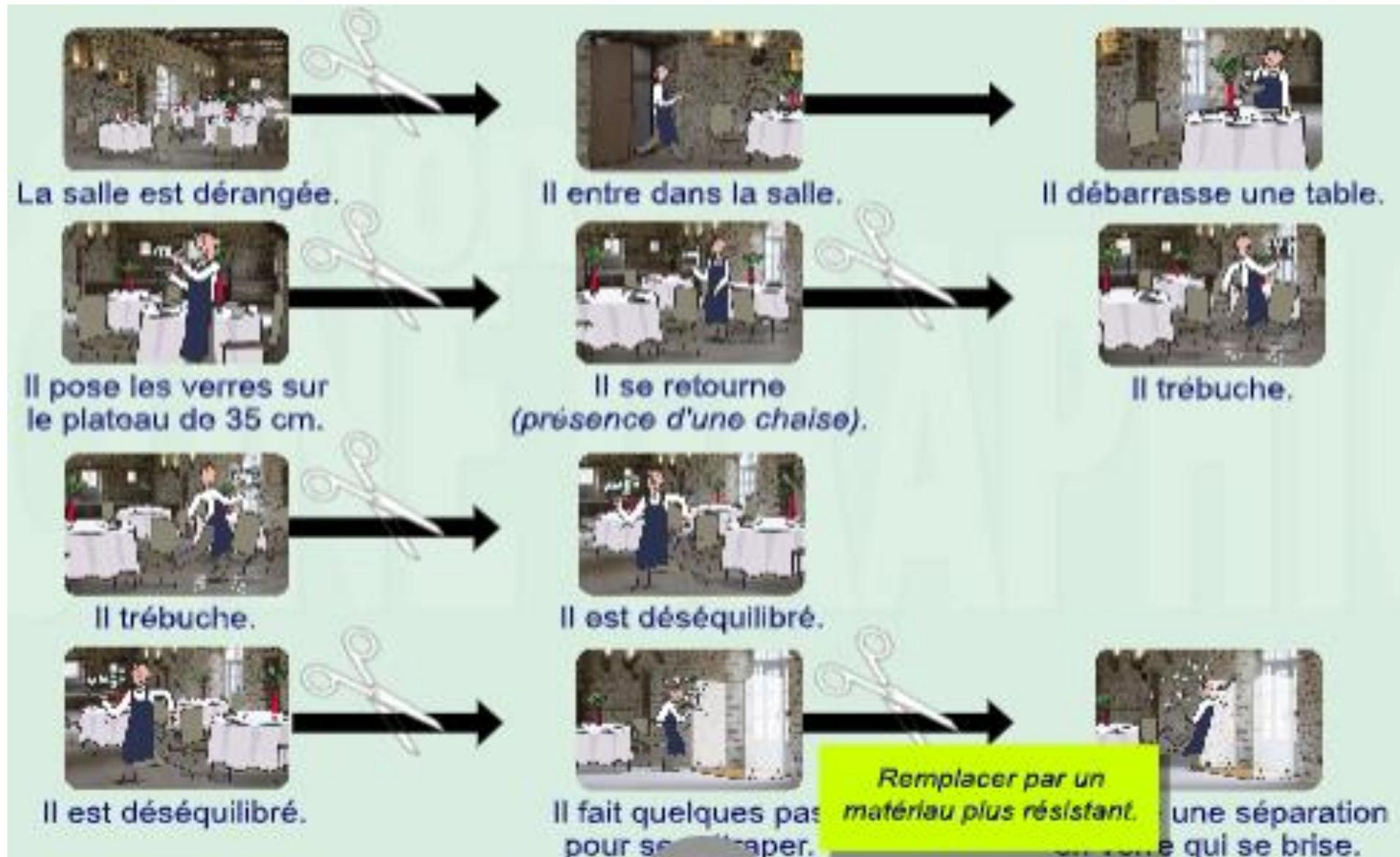
PROPOSER, SI POSSIBLE DES PISTES D'AMÉLIORATION

ÉTUDE DE CAS : ACCIDENT ET RECHERCHE DE MESURES DE PRÉVENTION



PROPOSER, SI POSSIBLE DES PISTES D'AMÉLIORATION

ÉTUDE DE CAS : ACCIDENT ET RECHERCHE DE MESURES DE PRÉVENTION



ÉTUDE DE CAS : ACCIDENT ET RECHERCHE DE MESURES DE PRÉVENTION

Hiérarchie de mesures

Vitre plus résistante.

Prévention intrinsèque	Protection collective	Protection individuelle	Formation/Information
> Vitre plus résistante.			

PROPOSER, SI POSSIBLE DES PISTES D'AMÉLIORATION

ÉTUDE DE CAS : ACCIDENT ET RECHERCHE DE MESURES DE PRÉVENTION

Hiérarchie de mesures

Avoir des chaussures et une tenue adaptées.

Prévention intrinsèque	Protection collective	Protection individuelle	Formation/Information
> Vitre plus résistante.		> Avoir des chaussures et une tenue adaptées.	

PROPOSER, SI POSSIBLE DES PISTES D'AMÉLIORATION

ÉTUDE DE CAS : ACCIDENT ET RECHERCHE DE MESURES DE PRÉVENTION

Hiérarchie de mesures

Chaise avec pieds moins encombrants.

Prévention intrinsèque	Protection collective	Protection individuelle	Formation/Information
<ul style="list-style-type: none">> Vitre plus résistante.> Chaise avec pieds moins encombrants.		<ul style="list-style-type: none">> Avoir des chaussures et une tenue adaptées.	

ÉTUDE DE CAS : ACCIDENT ET RECHERCHE DE MESURES DE PRÉVENTION

Hiérarchie de mesures

Utilisation d'un chariot à la place d'un plateau.

Prévention intrinsèque	Protection collective	Protection individuelle	Formation/Information
<ul style="list-style-type: none">> Vitre plus résistante.> Chaise avec pieds moins encombrants.	<ul style="list-style-type: none">> Utilisation d'un chariot à la place d'un plateau.	<ul style="list-style-type: none">> Avoir des chaus- sures et une tenue adaptées.	

PROPOSER, SI POSSIBLE DES PISTES D'AMÉLIORATION

ÉTUDE DE CAS : ACCIDENT ET RECHERCHE DE MESURES DE PRÉVENTION

Hiérarchie de mesures

Formation du personnel au port du plateau,
information quant à l'organisation du travail (*ranger puis débarrasser*).

Prévention intrinsèque	Protection collective	Protection individuelle	Formation/Information
<ul style="list-style-type: none">> Vitre plus résistante.> Chaise avec pieds moins encombrants.	<ul style="list-style-type: none">> Utilisation d'un chariot à la place d'un plateau.	<ul style="list-style-type: none">> Avoir des chaussures et une tenue adaptées.	<ul style="list-style-type: none">> Formation du personnel au port du plateau, information quant à l'organisation du travail (<i>ranger puis débarrasser</i>).

ÉTUDE DE CAS : ACCIDENT ET RECHERCHE DE MESURES DE PRÉVENTION

Hiérarchie de mesures

Organisation des espaces.

Prévention intrinsèque	Protection collective	Protection individuelle	Formation/Information
<ul style="list-style-type: none">> Vitre plus résistante.> Chaise avec pieds moins encombrants.> Organisation des espaces.	<ul style="list-style-type: none">> Utilisation d'un chariot à la place d'un plateau.	<ul style="list-style-type: none">> Avoir des chaussures et une tenue adaptées.	<ul style="list-style-type: none">> Formation du personnel au port du plateau, information quant à l'organisation du travail (<i>ranger puis débarrasser</i>).

**PLAN D'ACTION PRÉVENTION SST
(INRS)**

P.A.P. S.S.T., conçu et préconisé par l'I.N.R.S.

1. PRÉVENTION DU RISQUE

La prévention des risques professionnels dans l'entreprise a pour objectif de préserver la santé et la sécurité des travailleurs.

Le SST en est un acteur.

2. OBSERVATION ET ANALYSE

Avec sa connaissance de l'activité de l'entreprise, de ses risques et des mesures de prévention existantes, le SST observe et analyse les situations de travail pour repérer d'éventuelles situations dangereuses.

P.A.P. S.S.T., conçu et préconisé par l'I.N.R.S.

3. IDENTIFICATION DU DANGER

4. REPÉRAGE DE LA PERSONNE EXPOSÉE

La situation dangereuse est l'exposition d'un (*ou plusieurs*) individu(s) à un (*ou plusieurs*) danger(s).

5. REMONTÉE D'INFORMATIONS

Le SST communique, il informe et fait remonter les informations.

Il informe les personnes en situation de danger.

Il fait remonter les dangers repérés aux personnes chargées de la prévention des risques.

Le SST transmet les pistes d'amélioration qu'il a identifiées concernant des mesures de prévention.

P.A.P. S.S.T., conçu et préconisé par l'I.N.R.S.

6. ÉVÉNEMENT DÉCLENCHEUR ÉVENTUEL

L'événement déclencheur transforme le risque en accident et peut causer un dommage.

7. DOMMAGE POTENTIEL Le dommage est l'atteinte à la santé.

8. SUPPRESSION DU DANGER

La mesure à privilégier est de supprimer le danger car supprimer le danger permet de supprimer le risque.

SUPPRESSION DU DANGER ou DANGER PERSISTANT

En cas d'impossibilité de supprimer le danger, l'objectif est de réduire le risque par **des actions de prévention**, agissant sur la situation dangereuse ou sur l'événement déclencheur.

P.A.P. S.S.T., conçu et préconisé par l'I.N.R.S.

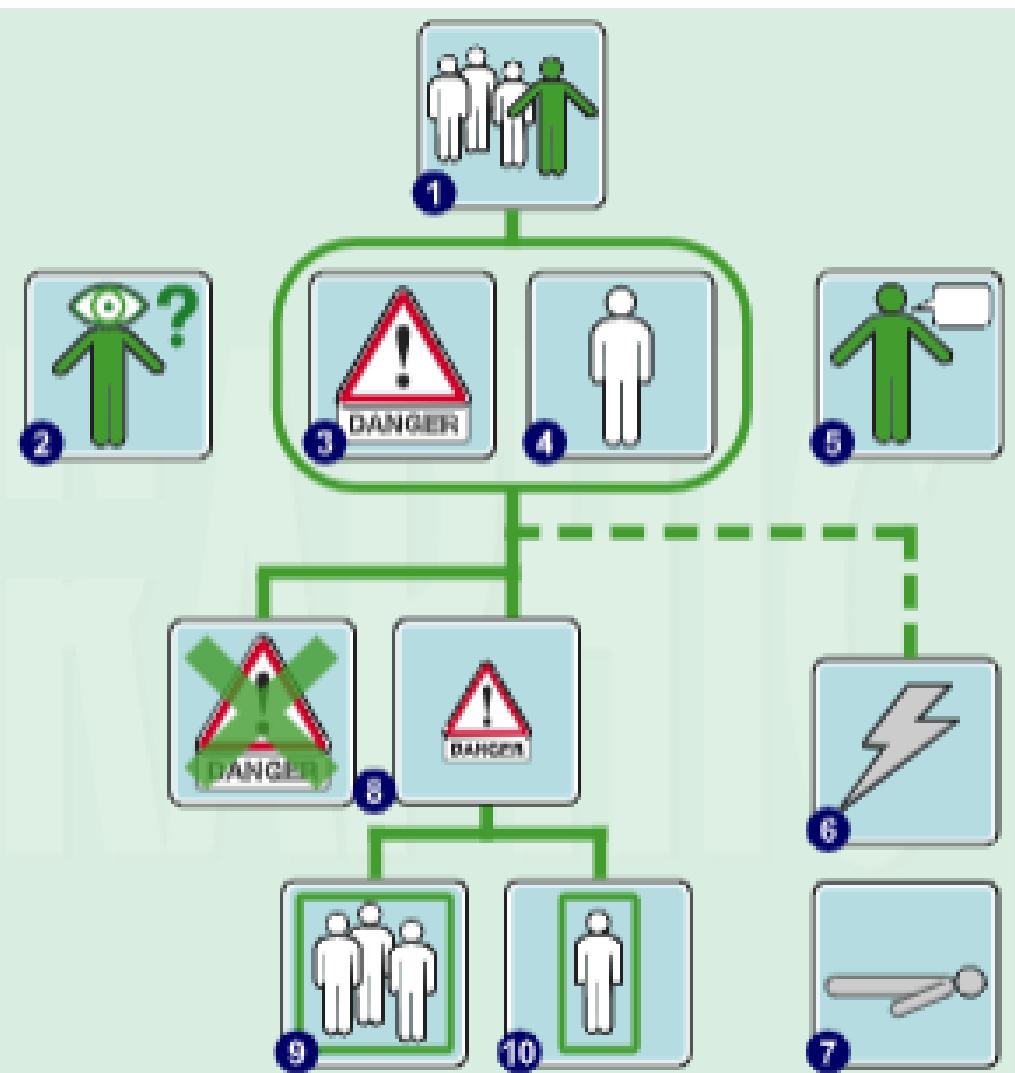
Si les mesures de prévention sont insuffisantes, il faut alors réduire le risque par des mesures de protection.

9. PROTECTION COLLECTIVE

En priorité, des mesures de protection collective.

10. PROTECTION INDIVIDUELLE

Si les risques persistent, des mesures de protection individuelle.



ÉTUDE DE CAS EN ENTREPRISE

Exemples au travers d'une entreprise

8 ÉTUDES DE CAS

Vous devez être capable de:

- contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention;
- repérer les situations dangereuses;
- supprimer ou réduire les situations dangereuses.

ÉTUDES DE CAS

* Bienvenue dans notre entreprise
Dans quel secteur souhaitez-vous vous rendre ?

- ➡ Commercial
- ➡ Logistique
- ➡ Atelier mécanique
- ➡ Cafeteria

⬅ Sortie



RISQUES SPÉCIFIQUES

SITUATIONS INHÉRENTES AUX RISQUES SPÉCIFIQUES DE L'ENTREPRISE

SITUATIONS INHÉRENTES AUX RISQUES SPÉCIFIQUES DE L'ENTREPRISE

Question / réponses

Connaissez-vous les risques spécifiques et les conduites à tenir particulières que vous pourriez rencontrer dans votre entreprise ou votre profession?